BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE

74 | 06

JUIN 2019

JOURNÉES NUMISMATIQUES

62

NÎMES

31 MAI-02 JUIN 2019

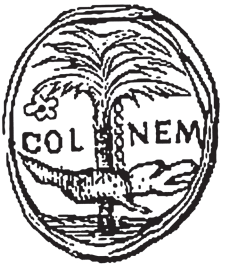

Couverture

Dupondius de Nîmes, *RIC* I² 159; *RPC* 525 (agrandissement × 1,5)
(Numismatik Lanz, auction 164, lot 132, 23/05/2017)

Méreau de Nîmes (23 × 19 mm ; agrandissement × 1,5)
Ch. DELORMEAU, *Méreau de communion des Églises protestantes de France*, 1999, p. 21, fig. 10

BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE

74 | 06

Juin 2019

SOMMAIRE

ÉTUDES ET TRAVAUX

157 **Soline BERGER, Franck WOJAN**
Les monnaies grecques conservées au Musée de la Romanité de Nîmes

162 **Sylvia NIETO-PELLETIER, Élodie PARIS, Joël FRANÇOISE**
La collection des monnaies celtiques du musée de la Romanité

168 **Jean-Albert CHEVILLON, Michel AMANDRY**
Divisions d'argent inédites à motifs romains en Gaule du Sud-Est

176 **Michel CHRISTOL**
À propos de la représentation portée sur les monnaies de l'atelier de Nîmes

181 **Patrick VILLEMUR, Maryse BLET-LEMARQUAND, avec la collab. de D. BAUX**
Les *dupondii* de Nîmes « à la patte de sanglier »
– Nouvelles analyses métalliques et conclusions

187 **Richard PELLÉ avec la collab. de Maryse BLET-LEMARQUAND**
Quelques découvertes monétaires récentes trouvées en contexte archéologique

197 **René WACK**
Les monnaies illégales des protestants du Languedoc sous Louis XIII

204 **Christian CHARLET**
La foire internationale de Beaucaire au XVIIe siècle (1610-1715) et ses monnaies : les vraies, les fausses et celles de nécessité

213 **Yannick JÉZÉQUEL**
Les plombs de la bonneterie nîmoise – XVIIIe siècle

220 **Joël FRANÇOISE**
Le médaillier de Nîmes : historique, données et perspectives

SOCIÉTÉ

227 Compte rendu - 62es journées numismatiques

PROCHAINES SÉANCES

SAMEDI 07 SEPTEMBRE 2019 - 14h00 - INHA - salle Walter Benjamin
SAMEDI 05 OCTOBRE 2019 - 14h00 - Quadrilatère Richelieu - BnF
SAMEDI 02 NOVEMBRE 2019 - 14h00 - Quadrilatère Richelieu - BnF

ÉTUDES ET TRAVAUX

Soline BERGER*, Franck WOJAN**

Les monnaies grecques conservées au Musée de la Romanité de Nîmes[1]

Le travail de reclassement des collections numismatiques, réalisé par Joël Françoise à l'occasion de la construction du Musée de la Romanité de Nîmes et du déménagement des collections antiques du Musée archéologique[2], nous a fourni l'occasion de présenter un inventaire sommaire des monnaies grecques qui y sont conservées[3].

1. Données générales

D'après la recension générale effectuée en 2017-2018 par Joël Françoise assisté d'Élodie Paris, le Musée de la Romanité possède plus de 700 monnaies grecques. Comme toutes les identifications proposées n'ont pas encore été validées, nous resterons volontairement vagues quant au nombre réel de monnaies grecques authentiques conservées actuellement.

Un peu plus de la moitié de la collection (377 exemplaires à ce jour) n'a pas été précisément identifiée. Ces monnaies ont donc été classées provisoirement comme « indéterminées ». En revanche, parmi les monnaies « identifiées », si quelques identifications seront à corriger, il apparaît que certaines régions du monde grec se distinguent en nombre d'exemplaires[4]. Outre Massalia[5], c'est le cas, pour l'heure, de la Grèce du Nord (52 exemplaires attribués au royaume de Macédoine, 33 pour la « Thrace »[6]), l'Attique (42) et la Corinthie (22), ainsi que le Levant (22 pour la Phénicie, 15 pour la Syrie), Rhodes (11), l'Ionie (10) et la Mysie (10). De manière générale, une certaine variété est à relever, car pratiquement toutes les régions du monde grec sont représentées par au moins un exemplaire, signe peut-être de la volonté des musées nîmois de disposer et de présenter un panel aussi vaste que possible.

Le métal monétaire le plus représenté est le bronze (environ 513 exemplaires) suivi de l'argent (environ 201) et de l'or (3[7]).

* soline.berger@wanadoo.fr
** franck.wojan@orange.fr

1. Tous les clichés sont © Musée de la Romanité, Nîmes.
2. L'ancien Musée archéologique de Nîmes avait été ouvert en 1896 et avait pris place dans l'ancien collège des Jésuites. Le nouveau Musée de la Romanité a été inauguré en 2018.
3. Il nous est agréable de remercier M. Joël Françoise de nous avoir confié l'étude des monnaies grecques conservées au Musée de la Romanité dans la perspective des Journées numismatiques de la SFN et d'avoir mis à notre disposition l'ensemble de sa documentation.
4. Ne sont indiqués par la suite que les régions pour lesquelles le nombre d'ex. est supérieur à dix.
5. Les monnaies de Massalia sont traditionnellement classées avec les monnaies gauloises.
6. Sous cette appellation figurent également les monnaies thasiennes.
7. La publication des monnaies d'or en 1989 mentionne quatre monnaies grecques en or, dont deux fausses. La quatrième n'est pas une monnaie grecque à proprement parler, mais de Zeugitane (Carthage) datée de la première moitié du IIIe siècle av. J.-C. Voir Amandry 1989, p. 7.

Malheureusement, et à l'instar d'autres musées, celui de Nîmes est privé d'indications précises relatives aux provenances des différents exemplaires. Nous en sommes donc réduits à des hypothèses, mais, au vu de l'extrême dispersion géographique observée, une origine purement locale est à exclure.

2. La collection Dumas (ou Lombard-Dumas)

Quatre-vingt-huit exemplaires appartiennent à la collection Dumas (ou Lombard-Dumas) ; c'est la plus grande collection privée présente au sein de la collection des monnaies grecques du Musée de la Romanité.

Propriétaire terrien, passionné de botanique, géologue de formation, préhistorien et archéologue à ses heures, Émilien Dumas (1804-1870) avait, tout au long de sa vie, rassemblé dans sa maison de Sommières une riche et éclectique collection de minéraux et d'objets archéologiques. Si son œuvre principale s'intitule la *Carte géologique du Gard*, Dumas s'était intéressé également à la céramique antique. Son « fournisseur », si l'on peut dire, n'était autre que François Chaix de Verninac, installé en Grèce et surnommé le « collectionneur-rabatteur » par Annie-France Laurens[8]. En effet, à l'époque, comme de nombreux amateurs d'art, Dumas avait bénéficié d'un véritable « circuit d'approvisionnement bien rôdé pour nourrir les appétits d'insatiables collectionneurs européens »[9].

En 1907, la famille Lombard-Dumas fit don de ses collections à la ville de Nîmes. Si les archives personnelles d'Émilien Dumas se retrouvèrent naturellement aux Archives départementales du Gard (série 97 J), sa bibliothèque et ses échantillons de minéraux (environ 20 000 pièces) furent offerts au Musée d'histoire naturelle, tandis que les objets archéologiques (environ 1 400 pièces) trouvèrent leur place au Musée archéologique. Presque toutes de provenance locale – à l'exception des céramiques grecques –, ces pièces archéologiques s'échelonnent chronologiquement de l'époque celtique au Moyen Âge. On raconte même que, pendant deux semaines, 17 voitures de 1 800 kg chacune se relayèrent et 4 hommes furent réquisitionnés pour la circonstance. Au Musée archéologique, une salle spéciale fut alors aménagée pour accueillir ce riche fonds minutieusement décrit l'année suivante par Félix Mazauric[10].

Il reste néanmoins une énigme : l'origine de la collection des monnaies grecques, commencée par Émilien Dumas et poursuivie par son gendre, Armand Lombard-Dumas (1836-1909), n'est pas connue[11]. Dans ces conditions, et comme une origine locale est, une fois encore, souvent à exclure, un fournisseur extérieur – à l'instar de Chaix pour la céramique – est probable. Dans son premier état, la collection comprenait 67 monnaies grecques, 88 aujourd'hui[12]. Quel genre de collectionneur de monnaies

8. Laurens 1984. Chaix a notamment été le fournisseur du Musée Calvet d'Avignon et de l'Italien Giovanni Pietro Campana.
9. Citation empruntée à Florence Le Bars-Tosi : Le Bars-Tosi 2011, p. 180.
10. Mazauric 1908.
11. Et ce, malgré l'existence de deux registres d'inventaire intitulés tous les deux *Catalogue de la collection numismatique réunie de 1825 à 1870 par Émilien Dumas*, avec 197 et 200 pages respectivement.
12. À ces monnaies grecques, il faudrait ajouter 63 « consulaires » (République romaine), 2 069 impériales romaines et byzantines, 283 « gauloises, marseillaises et coloniales de Gaule », 944 royales françaises, 544 françaises d'époque révolutionnaire ou postrévolutionnaires, 784 papales d'Avignon et féodales, ainsi que 1 121 jetons.

grecques étaient les Lombard-Dumas ? On perçoit un intérêt pour la monnaie en général, même si trois régions se détachent sensiblement (Athènes : 15 exemplaires ; la Macédoine : 11 ; la Phénicie : 11). On a aussi l'impression que les Dumas ne recherchaient pas spécialement les beaux exemplaires : certains bronzes sont en très mauvais état et 13 exemplaires usés n'ont pas été identifiés. Ils furent des amateurs animés d'une insatiable curiosité, à n'en point douter.

3. Quelques exemplaires particulièrement intéressants

Nous avons choisi quelques monnaies d'argent et de bronze afin de montrer que cette riche collection contient non seulement de magnifiques exemplaires qui raviront les collectionneurs de beaux objets, mais aussi du matériel qui, bien que moins spectaculaire, est tout aussi intéressant pour les numismates et historiens de l'économie[13].

La collection du Musée de la Romanité comprend des exemplaires de monnaies grecques en argent très répandues : monnaies d'Athènes, au type classique de la chouette (figure 1) mais aussi au type dit stéphanéphore ; monnaies de Thasos au type du Silène et de la Nymphe (figure 2), tétradrachmes au type Dionysos / Héraclès ; monnaies d'Argos au type Héra / Loup ; cistophores de Pergame, etc. Certaines sont présentées dans la vitrine du Musée de la Romanité consacrée aux portraits monétaires grecs. Outre ces grands « classiques », la collection contient d'autres monnaies d'argent, parfois plus usées, qui montrent la curiosité des collectionneurs nîmois. Ainsi, dans les monnaies identifiées comme étant originaires de la collection Lombard-Dumas, on trouve en particulier un diobole corinthien. Cette fraction d'un poids de 0,81 g pour un diamètre de 11 mm présente au droit un Pégase volant à gauche, Ϙ entre les pattes, et au revers un Pégase marchant à droite, sur une ligne d'exergue, patte avant droite levée, A et P de part et d'autre de la patte avant gauche (figure 3). Ce diobole est daté du début du IVe siècle av. J.-C.[14] Il fait partie des petites fractions d'argent qui ont suscité récemment l'intérêt des numismates, en lien notamment avec l'étude du développement du monnayage de bronze dans cet atelier.

Pour les nombreuses monnaies de bronze, nous avons subjectivement choisi quelques pièces qui nous ont semblées dignes d'intérêt. Il s'agit premièrement d'un bronze émis au nom d'Antigone Gonatas (figure 4). On trouve au droit une tête d'Athéna à droite coiffée d'un casque corinthien. Le revers présente Pan en train d'ériger un trophée, avec les lettres A et T, superposées, à droite. Ses caractéristiques métrologiques sont de 3,85 g pour un diamètre de 15 mm. Ce type est bien connu mais l'intérêt essentiel de cet exemplaire est qu'il correspond à une dénomination plus petite que celle que l'on trouve habituellement. J. Kroll a établi l'existence de deux modules différents portant le même type monétaire[15]. Le premier est constitué de monnaies d'un poids de 5-6 g pour un diamètre de 19-21 mm. Ce grand bronze correspondrait selon lui à l'hémiobole tandis que le module inférieur de 16-17 mm pour un poids de 3 à 4 g serait un tétartémorion (ou quart d'obole). Le département des Monnaies, médailles et antiques dispose de 13 exemplaires du module moyen

13. Les monnaies d'or ont déjà été étudiées et publiées dans Amandry 1989.
14. BCD Corinth 2001, no 195.
15. Kroll 1993, p. 36-38, grand module no 507 et module moyen no 508 p. 189.

Figure 1 - Tétradrachme, Athènes, vers 430 av. J.-C. (nº 2017-0-4935, 17,01 g, 21mm).
Figure 2 - Statère, Thasos, après 463 av. J.-C. (série 1 groupe 2, nº 2017-0-5049, 8,50 g, 21 mm).
Figure 3 - Diobole, Corinthe, début IVe s. av. J.-C. (Coll. Lombard-Dumas, nº 2017-0-5111, 0,81 g, 11 mm).
Figure 4 - Tétartémorion, Antigone Gonatas, 277-239 (nº 2017-0-5249, 3,85 g, 15 mm).
Figure 5 - Double bronze, *Bruttii*, vers 214-211 av. J.-C. (nº 2017-0-5277, 15,74 g, 27 mm).
Figure 6 - Grand bronze contremarqué (série 2 Barrandon, Picard, nos 40-50 ?, nº 2017-0-5283, 8,60 g, 28 mm).

pour un total 42 monnaies portant ce type[16]. Malheureusement, cette distinction de module, et donc de valeur, n'est pas toujours faite dans la bibliographie actuelle[17].

Le second exemplaire de bronze choisi reprend le même thème iconographique du trophée puisqu'il s'agit d'une monnaie des *Bruttii* au type tête casquée d'Arès barbu à gauche, casque orné d'un griffon, et au revers Nikè couronnant un trophée érigé à sa gauche (figure 5). D'un module de 27 mm pour un poids de 15,74 g, cette monnaie représente la plus grande dénomination de la seconde série de bronze des *Bruttii*[18]. Cette frappe a attiré notre attention du fait de la présence de deux points au droit, placés sous le casque. Ces deux points ont été interprétés par B.V. Head[19] comme des marques de valeurs, signifiant que cette monnaie valait le double de

16. Nous remercions Julien Olivier de nous avoir aimablement fourni cette information.
17. Hoover 2016, p. 391 : l'auteur indique seulement « denomination B/C ».
18. Scheu 1961, p. 51-53.
19. Head 1911, p. 92.

l'unité frappée auparavant. Fr. Scheu dans son étude de ce monnayage emploie les termes de « bronze double » mais ne reprend pas l'interprétation de Head pour les deux points.

Le dernier exemplaire est très original et pose des problèmes de lecture et d'interprétation. Il s'agit d'une monnaie dont la vie monétaire semble avoir été longue et mouvementée (figure 6). Cette monnaie de 28 mm de diamètre et 8,60 g porte au centre du revers une contremarque ronde avec l'inscription ΛΑΚΥ-ΔΩΝ-ΜΑΣ, en trois lignes superposées. Le droit semble illisible avec trois contremarques : une au trépied, une à la lyre et une ronde illisible. L'inscription nous a tout de suite indiqué que cette contremarque avait été vraisemblablement apposée à Massalia. En effet Lakydon est le nom donné au port de Massalia, l'actuel Vieux-Port de Marseille. Ce nom est attesté dans la numismatique massaliote sur des oboles du dernier quart du Ve siècle av. J.-C.[20]. Ce terme est aussi employé chez Pomponius Mela, géographe romain du Ier siècle apr. J.-C.[21]. Ces contremarques sont bien sûr apposées sur une monnaie frappée dont nous avons tenté de déterminer le type originel. Comme l'a souligné G. Le Rider, les monnaies de bronze contremarquées sont très majoritairement les monnaies de l'atelier local[22]. Nous avons donc essayé de déterminer quel module / quel type correspondait à notre monnaie. Si ce diamètre est bien trop important, le poids correspond parfaitement aux grands bronzes de la deuxième série de Marseille[23]. O. Picard a eu l'amabilité de nous aider dans la lecture de cette monnaie, nous indiquant au droit les traces de l'œil et de la base du cou de la déesse et au revers les possibles restes du trépied. Il reste toutefois un problème de taille : le diamètre de la pièce : alors que les bronzes de la deuxième série ont un module de 21-23 mm pour un poids de 7 à 9 g. notre pièce a un diamètre 28 mm. Comment expliquer cette différence ? Au vu de la très grande taille de la contremarque du revers (environ 14 mm), il est possible que son apposition ait nécessité de chauffer le flan, les autres contremarques ayant été apposées à cette occasion ou postérieurement. La monnaie devrait être restaurée et nous pourrons peut-être ainsi confirmer ou infirmer cette attribution[24].

Bibliographie

Amandry 1989 : M. Amandry, I. Monnaies grecques, dans, *Catalogue des monnaies d'or grecques, gauloises, romaines, du Ve siècle ostrogothique, franques, mérovingiennes, lombardes et byzantines*, M. Amandry, Cl. Brenot, M. Dhénin, J. Lafaurie et C. Morrisson, Cahiers des Musées et Monuments de Nîmes, 7, Nîmes, 1989.

Barrandon, Picard 2007 : J.-N. Barrandon, O. Picard, *Monnaies de Bronze de Marseille, Analyse, classement, politique monétaire*, Cahiers Ernest-Babelon, 10, Éditions du CNRS, 2007.

BCD Corinth 2001 : Lanz 105, 26 Novembre 2001, *Münzen von Korinth, Sammlung BCD.*

20. Richard 1987, p. 723-724.
21. Pomponius Mela, *De situ orbislibri III* (ou *De chorographia*), 2, 5 : « Lacydon, Massiliensium portus, et in eoipsaMassilia ».
22. Le Rider 1971, p. 38-39.
23. Barrandon, Picard 2007, nos 40-50 et pl. 5-6.
24. Nous remercions M. Amandry pour ses aimables remarques lors de notre intervention soulignant la possibilité de traces de lettres ou de la présence d'une couronne autour de l'inscription au revers.

Head 1911 : B. V. Head, *HistoriaNumorum. A Manual of Greek Numismatics*, Oxford, 1911.
Hoover 2016 : O. D. Hoover, *Handbook of Coins of Macedon and Its Neighbors, Part I: Macedon, Illyria, and Epeiros, Sixth to First Centuries BC*, CNG, Lancaster, 2016.
Kroll 1993 : J. H. Kroll, *The Athenian Agora XXVI, The Greek Coins*, Princeton, The American School of Classical Studies at Athens, 1993.
Laurens 1984 : A.-Fr. Laurens, Une étrange figure de collectionneur-rabatteur, François Chaix de Verninac, *Catalogue des collections de la Société archéologique de Montpellier*, Montpellier, 1984, p. 17-34.
Le Bars-Tosi 2011 : Fl. Le Bars-Tosi, James Millingen (1774-1845), Le « Nestor de l'archéologie moderne », dans *Du voyage savant aux territoires de l'archéologie. Voyageurs, amateurs et savants à l'origine de l'archéologie moderne*, M. Royo *et al.* (éd.), Paris, 2011, p. 171-186.
Le Rider 1971 : G. Le Rider, Contremarques et surfrappes dans l'antiquité grecque, dans *Numismatique antique, problèmes et méthodes, colloque, Nancy, 27 sept. - 2 oct. 1971*, J. M. Dentzer, Ph. Gautier et T. Hackens (éd.), Louvain, 1971, p. 27-56.
Mazauric 1908 : F. Mazauric, Les collections d'Émilien Dumas au musée de Nîmes, *Revue du Midi*, 1908, p. 65-83.
Richard 1987 : J.-Cl. Richard, Les monnaies du Lacydon, dans *Mélanges J. B. Colbert de Beaulieu*, C. Bémont, Ch. Delplace, Br. Fischer, K. Gruel et Chr. Peyre (éd.), Paris, 1987, p. 723-724.
Scheu 1961 : Fr. Scheu, Bronze coins of the Bruttians, *NC*, 1961, p. 51-66.

Sylvia NIETO-PELLETIER*, Élodie PARIS**, Joël FRANÇOISE***

La collection des monnaies celtiques du musée de la Romanité[1]

La présentation synthétique que nous proposons de livrer du médaillier celtique du Musée de la Romanité repose sur le travail d'identification de 702 monnaies et 5 objets réalisé par Élodie Paris et Joël Françoise entre 2016 et 2018.

Le médaillier celtique de Nîmes dépasse à plus d'un titre le strict cadre méridional : à quelques exceptions près, les monnayages des principales régions d'émissions et tous les métaux employés dans la fabrication monétaire au second âge du Fer sont représentés dans la collection nîmoise. La richesse et la diversité de ce médaillier offrent alors une source de travail des plus précieuses.

Le médaillier celtique du musée de la Romanité

Les données relatives à la constitution de la collection des monnaies celtiques sont, dans l'état actuel des connaissances, lacunaires.

Les premiers exemplaires gaulois semblent entrer dans le médaillier à partir de 1852. Les acquisitions se poursuivent dans la seconde moitié du XIXe siècle particulièrement grâce à la collection d'Émilien Dumas qui comportait à elle seule 283 monnaies gauloises, marseillaises et coloniales de Gaule.

* IRAMAT-CEB, UMR 5060, CNRS-Université d'Orléans ; nieto@cnrs-orleans.fr
** Chercheure associée, UMR 5140 Archéologie des Sociétés Méditerranéennes ; pariselodie@live.fr. Docteure en archéologie de l'université de Montpellier : E. Paris, *Les influences massaliètes et italiques sur la monnaie en Languedoc (VIe av. n. è - 14 de n. è.)*, soutenue en 2017.
*** ARC Numismatique, Marseille ; joelfrancoise13@gmail.com
1. Tous les clichés sont © Musée de la Romanité, Nîmes.

Parmi les acquisitions les plus récentes, mentionnons le rare exemplaire en laiton au nom de Vercingétorix entré dans le médaillier de Nîmes en 2014 (Pl., nº 1). Apparue pour la première fois en 2011 dans le Dictionnaire de M. Feugère et M. Py[2], cette monnaie, qui aurait été découverte à Nages-et-Solorgues (Gard), est le troisième exemplaire en laiton au nom de Vercingétorix actuellement connu[3].

D'une manière générale, il n'existe actuellement que peu d'information sur la provenance ou le lieu de découverte des monnaies celtiques du médaillier nîmois. Une soixantaine d'exemplaires tout au plus disposent d'un lieu de découverte, essentiellement local, par exemple Vieille Toulouse ou le dépôt monétaire de Goutrens.

En 2019, le médaillier celtique du musée de la Romanité se compose de 701 monnaies, une galvanoplastie et cinq objets.

Parmi ces 701 exemplaires, il convient de préciser que lors de la constitution de l'inventaire en 2016-2018, le choix a été fait de classer dans le médaillier celtique des séries particulièrement tardives dont le classement pourra, à terme, être repris. Certaines de ces séries sont, dans la littérature existante, cataloguées à la fois dans les ouvrages de références de monnaies celtiques et dans ceux de monnaies romaines. Les séries SEX F/T.POM et GERMANVS INDVTILLI L sont dans ce cas : elles sont recensées dans le catalogue du musée des Beaux-arts de Lyon par S. Scheers[4] (respectivement nos 417 et 1157-1170) ainsi que dans le *RPC* I (506-507).

Figurent également actuellement dans l'inventaire celtique les monnaies coloniales préaugustéennes.

Répartition des monnaies et objets selon les métaux et alliages

Le médaillier de Nîmes conserve un nombre équivalent de monnaies en argent et en alliages cuivreux, respectivement 339 et 338 exemplaires, 24 monnaies en or, une galvanoplastie et cinq objets (un lingot en argent et quatre rouelles en alliages cuivreux) (figure 1).

	Monnaies	Galvanoplastie	Objets
Or	24	1	-
Argent	339	-	1
Alliages cuivreux	338	-	4
« Bronzes » frappés	181	-	-
Potins	131	-	-
Laitons	26	-	-
Total	**701**	**1**	**5**

Figure 1 - Répartition des monnaies et objets du musée de la Romanité selon les métaux / alliages.

2. Feugère, Py 2011.
3. Nieto-Pelletier 2012 ; Richard Ralite 2012. Les deux autres monnaies en laiton au nom de Vercingétorix sont conservées au Musée d'archéologie nationale de Saint-Germain-en-Laye (MAN n283, 285 ; Nieto-Pelletier 2013, p. 194, nos 156-157).
4. Scheers 1996.

Au sein du lot de monnaies d'argent, plusieurs présentent des accidents de fabrication de nature variée. Des monnaies incuses sont notamment recensées (par exemple Pl., nº 2) et au moins un exemplaire présente un défaut de fabrication singulier avec un droit à la fois incus et en relief (Pl., nº 3). Cette particularité, encore difficile à interpréter, a été récemment observée sur des monnaies du Centre-Est de la Gaule par Camille Bossavit[5].

Les monnaies en alliages cuivreux conservées dans le médaillier de Nîmes se répartissent en « bronzes » frappés (181 ex.), « bronzes » coulés appelés potins (131 ex.) et exemplaires en laiton (26 ex.).

En l'absence d'analyses élémentaires il n'est pas toujours aisé de distinguer des monnaies en laiton (alliage cuivre-zinc) d'exemplaires en « bronzes » (alliage cuivre-étain avec présence ou non de plomb). Les 26 monnaies actuellement identifiées comme du laiton au musée de la Romanité appartiennent à des séries qui ont fait l'objet d'analyses par activation aux neutrons rapides de cyclotron lors d'études antérieures[6]. Il s'agit des séries Vercingétorix (Pl., nº 1) et VERCA attribuées aux Arvernes[7], CONTOVTOS (Pl., nº 4) et ATECTORI attribuées au Centre-Ouest de la Gaule, aux Pictons ou aux Santons[8] et des séries tardives SEX F/T.POM (Pl., nº 5) et GERMANVS INDVTILLI L (*RPC* I, 506-507)[9].

Parmi les 24 monnaies en or recensées figurent des exemplaires de bon or, d'après les travaux déjà menés sur ces séries, comme par exemple les monnaies « au pégase » de la Haute vallée du Rhin avec un titre compris entre 73 et 82 %[10] ou les exemplaires au type de Mouliets de la série de Tayac (Pl., nº 6) dont le titre se situe entre 65 et 70 % environ[11]. D'autres exemplaires en revanche présentent un titre bas, c'est notamment le cas des monnaies « à la main » attribuées aux Pictons avec une teneur en or de l'ordre de 32 à 40 % environ[12].

L'exemplaire nº 2016-0-1582 est particulièrement intéressant puisqu'il s'agit d'une imitation du statère aux types de Philippe II de Macédoine dite « fourrée », comme en témoignent les traces dorées visibles à plusieurs endroits, au droit et au revers (Pl., nº 7). Dans l'état actuel des connaissances, cette pratique semble peu attestée pour les émissions gauloises en or les plus anciennes. Aucune provenance n'est enregistrée pour cet exemplaire.

Enfin, la galvanoplastie conservée dans le médaillier de Nîmes est une reproduction du statère arverne au nom de Vercingétorix conservé au MAN (MAN n45)[13].

Cinq objets font également partie du médaillier du musée de la Romanité : un objet en argent interprété comme un lingot (Pl., nº 16), sans lieu de provenance ni de découverte, et classé dans le médaillier celtique en raison de son historique de

5. Bossavit 2019, p. 105-111.
6. Analyses réalisées au cyclotron du CEMHTI UPR 3079, Orléans et à l'IRAMAT-CEB.
7. Nieto-Pelletier 2012 et 2013.
8. Sarthre 2002.
9. Voir Nieto-Pelletier 2017 pour une réflexion préliminaire sur l'orichalque monnayé gaulois.
10. Sillon 2014, p. 242.
11. Nieto-Pelletier 2016.
12. Barrandon *et al.* 1994.
13. À noter que le département des Monnaies, médailles et antiques de la BnF conserve également une galvanoplastie de ce même statère, qui, selon les informations que nous avons pu rassembler, est un don du Dr Lefèvre vers 1957 (Nieto-Pelletier 2013, p. 237, R6).

conservation[14] ; quatre rouelles en alliages cuivreux (Pl., nº 17), sans lieu de découverte, dont trois proviennent de la collection Émilien Dumas (constituée entre 1825 et 1870).

Répartition géographique des monnaies celtiques du musée de la Romanité

Il est toujours difficile de proposer un classement satisfaisant par grandes régions d'émissions. Aussi, nous avons fait le choix de reprendre celui proposé par S. Scheers dans le catalogue du musée des Beaux-arts de Lyon[15].

Si les monnaies provenant du sud de la Gaule sont les plus nombreuses (336 monnaies), un nombre presque équivalent d'exemplaires proviennent de régions d'émissions variées et couvrent une très grande part des grands monnayages gaulois avec une prédominance des exemplaires du centre et de l'est de la Gaule (figure 2).

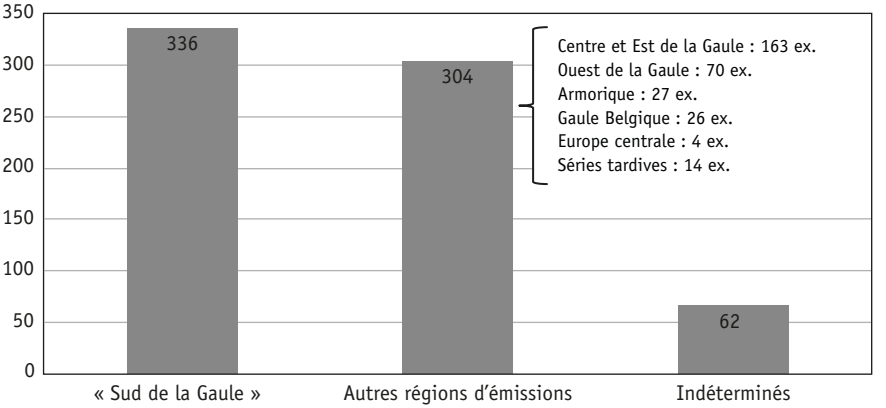

Figure 2 - Répartition géographique des monnaies du musée de la Romanité.

Parmi les monnaies du Sud de la Gaule, ce sont les exemplaires de la vallée du Rhône qui sont les plus nombreux (notamment séries BRI COMA et DVRNACVS AVSCRO ; Pl., nº 8), suivis par ceux de la Région de Nîmes (séries en argent « au panache » ou en alliages cuivreux VOLCAE / AREC traditionnellement attribuées aux Volques Arécomiques[16] ; Pl., nºs 9-10) et les monnaies de Nîmes (séries dites précoloniales, comme les bronzes au sanglier NAMA ΣAT, et monnaies coloniales pré-augustéennes comme les fractions d'argent NEM COL ; Pl., nº 11).

14. Cet objet était conditionné dans une pochette carton à la suite de la série des monnaies gauloises et avant les rouelles, donc classé comme gaulois par Mme Lassale, ancienne conservatrice des Musées de Nîmes. Lors de l'inventaire, ce classement a été conservé bien qu'aucun élément ne permette, actuellement, de dater cet objet.
15. Scheers 1996.
16. L'aire de diffusion, très large, des monnaies de la série « au panache », rend toutefois difficile une attribution ferme (Hiriart 2018, p. 84-86).

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

Planche

Sont indiqués dans l'ordre : le n° de la monnaie / objet sur la planche, le n° d'inventaire dans le médaillier, une rapide identification, le diamètre et la masse.

1 2017-4-1. Exemplaire en laiton au nom de Vercingétorix (20 mm ; 4,85 g).
2 2016-0-1424. Exemplaire incus, vallée du Rhône (14 mm ; 1,94 g).
3 2016-0-1417. Défaut de frappe au droit, vallée du Rhône (14 mm ; 2,15 g).
4 2016-0-1604. CONTOVTOS, Centre-Ouest de la Gaule, laiton (16 mm ; 1,98 g).
5 2016-0-1344. SEX F/T.POM, laiton (17 mm ; 1,74 g).
6 2016-0-3642. Tayac, « type de Mouliets », alliage à base d'or (20 mm ; 7,72 g).
7 2016-0-1582. Imitation du statère aux types de Philippe II de Macédoine « fourrée » (25 mm ; 4,55 g).
8 2016-0-1393. BRI/COMA, vallée du Rhône, argent ou alliage à base d'argent (15 mm ; 2,11 g).
9 2016-0-1487. Série « au panache », argent ou alliage à base d'argent (17 mm ; 2,57 g).
10 2014-0-565. VOLCAE/AREC, alliage cuivreux (14 mm ; 1,98 g).
11 2014-0-581. Série « au sanglier » NAMA ΣAT, Nîmes, alliage cuivreux (15 mm ; 1,78 g).
12 2016-0-1688. TOGIRIX, attribué aux Séquanes, argent ou alliage à base d'argent (14 mm ; 1,95 g).
13 2016-0-1704. Exemplaire « aigle-aiglon », attribué aux Carnutes, alliage cuivreux (17 mm ; 3,37 g).
14 2016-0-1734. Exemplaire attribué aux Coriosolites, billon (24 mm ; 6,70 g).
15 2016-0-1763. Potin « aux animaux affrontés », Gaule Belgique (21 mm ; 6,02 g).
16 2016-0-1892. « Lingot » (?), argent ou alliage à base d'argent (10 × 8 × 6 mm ; 3,66 g).
17 2016-0-1895. Rouelle en alliage cuivreux (17 mm ; 1,59 g).

Les monnaies des autres régions d'émission se répartissent de la façon suivante : 163 ex. pour la région Centre et Est de la Gaule (par exemple Pl., nos 1, 12), 70 ex. pour l'Ouest de la Gaule (Pl., n° 13), 27 ex. armoricains (Pl., n° 14), 26 ex. de Gaule Belgique (Pl., n° 15), 3 ex. attribués aux Celtes du Danube et une monnaie de Bohème. 14 exemplaires concernent les séries tardives précédemment mentionnées (SEX F/T.POM et GERMANVS INDVTILLI L) et 62 monnaies n'ont pu, actuellement, faire l'objet d'une région d'attribution.

Conclusion

Ce très rapide tour d'horizon du médaillier celtique du musée de la Romanité ne doit pas masquer la très grande diversité des monnayages représentés, faisant de la collection nîmoise une collection de référence pour les travaux menés sur le sud de la Gaule mais aussi, plus largement, sur l'ensemble des territoires gaulois. Nous ne pouvons qu'espérer qu'elle puisse être mise en ligne dans un futur proche.

Bibliographie

RPC I : A. Burnett, M. Amandry, P. P. Ripollès, *Roman Provincial Coinage, volume I, From the death of Caesar to the death of Vitellius (44 BC – AD 69)*, The British Museum Press / BnF, London / Paris, 1992.

Barrandon *et al.* 1994 : J.-N. Barrandon, G. Aubin, J. Benusiglio, J. Hiernard, D. Nony, S. Scheers, *L'or gaulois. Le trésor de Chevanceaux et les monnayages de la façade atlantique*, Cahiers Ernest Babelon, 6, CNRS éditions, Paris, 1994.

Bossavit 2019 : C. Bossavit, Les défauts de frappe des monnaies d'argent gauloises du Centre-Est (IIe-Ier siècles av. n. è.), *BSFN*, 74-4, 2019, p. 105-111.
Hiriart 2018 : E. Hiriart, *Catalogue des monnaies celtiques, 2. Les monnaies à la croix*, BnF / Musée d'Archéologie nationale, Paris, 2018.s
Feugère, Py 2011 : M. Feugère, M. Py, *Dictionnaire des monnaies découvertes en Gaule méditerranéenne (530-27 avant notre ère)*, Éd. Monique Mergoil / BnF, Villefranche-de-Rouergue, 2011.
Nieto-Pelletier 2012 : S. Nieto-Pelletier, Une nouvelle monnaie en laiton au nom de Vercingétorix, *BSFN*, 67-2, 2012, p. 34-37.
Nieto-Pelletier 2013 : S. Nieto-Pelletier, *Catalogue des monnaies celtiques, 1. Arvernes (Centre Gaule)*, BnF / Musée d'Archéologie nationale, Paris, 2013.
Nieto-Pelletier 2016 : S. Nieto-Pelletier, *De l'imitation à l'individualisation : genèse des monnayages d'or en Gaule. Regards croisés*, mémoire inédit de l'habilitation à diriger des recherches, EPHE, Paris, 2016.
Nieto-Pelletier 2017 : S. Nieto-Pelletier avec la collaboration de Fl. Duval, L'orichalque monnayé gaulois : de la guerre des Gaules à la réforme monétaire augustéenne, genèse de nouvelles pratiques, dans *Rome et les Provinces. Monnayage et Histoire*, *Mélanges en l'honneur de Michel Amandry*, L. Bricault, A. Burnett, A. Suspène (éd.), 2017, p. 89-103.
Richard Ralite 2012 : J.-Cl. Richard Ralite, Vercingétorix encore et toujours ! D'Alésia à Nîmes, *OMNI*, 5, 2012 (septembre), p. 21-23.
Sarthre 2002 : C. Sarthre, *Autour des monnayages d'argent et des monnayages cuivreux du Centre-Ouest de la Gaule avant la conquête : études numismatiques et analytiques*, 2 vol., thèse d'Histoire de l'université Paris IV, 2002.
Scheers 1996 : S. Scheers, Monnaies celtiques, dans *Catalogue des monnaies massaliètes et monnaies celtiques du Musée des Beaux-Arts de Lyon*, Cl. Brenot, S. Scheers, Leuven, 1996, p. 49-182, pl. IX-XLIV.
Sillon 2014 : Ch. Sillon, *L'or monnayé dans le Nord de la Gaule. Recherches sur les monnaies d'or frappées dans le Nord de la Gaule entre le IIIe et le Ier siècle avant notre ère*, 2 vol., Thèse d'Histoire, Université d'Orléans, 2014.

Jean-Albert CHEVILLON*, Michel AMANDRY**

Divisions d'argent inédites à motifs romains en Gaule du Sud-Est

Les monnaies étudiées ici sont de petites pièces en argent (oboles, hémioboles ?) dont au moins une des faces présente un motif qui nous semble être inspiré par le monnayage officiel romain. Elles sont toutes uniques.

1. Monnaie aux têtes affrontées

D/ Tête nue à g. tournée vers la dr. faisant face à une tête (nue ?) tournée vers la g. ; grènetis fait de gros globules.
R/ Roue à quatre rayons dont les extrémités sont bouletées ; dans un des cantons, M ? Coll. privée ; 0,28 g ; 9,5-10 mm ; provenance : sud Drôme (26) (figure 1).

* Président du Groupe Numismatique du Comtat et de Provence, membre correspondant de la SFN : jeanalbertchevillon@wanadoo.fr
** Membre titulaire et ancien président de la SFN : michel.amandry@noos.fr

Figure 1 (agrandissement × 2)

Le type de droit semble inspiré des deniers frappés en Gaule fin 38 avant J.-C. pour Octave. L'émission ordonnée par Agrippa se compose d'une série d'*aurei* portant au droit la tête laurée de César[1] (figure 2) et de deux séries de deniers, l'une à la tête nue barbue d'Octave[2] (figure 3), l'autre dont nous pensons qu'elle est le modèle de la divisionnaire présentée avec les têtes affrontées de Divus Iulius et d'Octave[3] (figure 4).

Figure 2

Figure 3

Figure 4

Sur les *aurei* de cette émission figure la troisième salutation impératoriale d'Octave. Cette salutation est précisément celle qu'Agrippa a refusé d'accepter après sa victoire sur les Aquitains, afin de transférer sur Octave le prestige de sa victoire et de contrebalancer ainsi les victoires remportées par le général d'Antoine, Ventidius Bassus, sur les Parthes[4].

Si la date de cette émission ne pose pas problème, puisque figure également au revers des *aurei* la légende M AGRIPPA COS DESIG (Agrippa étant consul désigné pour l'année 37), son lieu de fabrication est incertain : Gaule transalpine ou cisalpine[5].

Ce qui nous semble certain est que le graveur de cette monnaie avait sous les yeux un denier *RRC* 534/2 et qu'en gravant son coin, il a inversé la position des effigies.

1. *RRC* 534/1.
2. *RRC* 534/3.
3. *RRC* 534/2.
4. Amandry 2008, p. 226.
5. Roddaz 1984, p. 75-80, penche pour « un de ces ateliers itinérants de Gaule Cisalpine, sur lesquels le triumvir (Octave) exerçait un contrôle plus ou moins étroit ».

2. Monnaies à la tête nue

D/ Tête nue à dr. ; grènetis fait de gros globules.
R/ Roue à quatre rayons cantonnés des lettres M et A et de deux étoiles.
Coll. privée (figure 5).

Figure 5 (agrandissement × 2).

La fabrique de cette monnaie semble différente de la précédente, mais le droit, de moindre qualité, peut également dériver de l'émission *RRC* 534. Le revers est d'inspiration massaliète.

D/ Tête nue barbue (?) à dr.
R/ Roue à quatre rayons.
Coll. privée ; 0,79 g ; 8 mm (figure 6).

Figure 6 (agrandissement × 2).

Cette monnaie, de grande qualité de gravure et de fabrication totalement différente de la précédente, est frappée sur un flan épais. Le portrait rappelle là encore Octave sur des monnaies datées de 38-36 av. J.-C., lorsqu'il porte encore collier de barbe et moustache[6] (figures 7-8).

Figure 7

Figure 8

6. Amandry 2017, p. 132 : collier de barbe et moustache sont des marqueurs de datation importants.

3. Monnaie à la tête casquée.

D/ Tête casquée avec collier de barbe ; grènetis fait de gros globules.
R/ Roue à quatre rayons cantonnés des lettres M et A.
Coll. privée ; 0,50 g ; 11 mm (figure 9).

Figure 9 (agrandissement × 2)

Cette obole est une imitation massaliète dont le droit imite, de façon grossière, des monnaies frappées à Nîmes[7] (figures 10-12) et à Cabellio[8] (figure 13) (durant la période triumvirale, entre 40 et 30 av. J.-C. Les graveurs de Nîmes et de Cabellio se sont eux sans doute inspirés du droit des deniers de P. Fonteius P. f. Capito frappés à Rome en 55 av. J.-C.[9] (figure 14), dont le revers semble du reste rappeler les exploits militaires d'un membre de la Gens Fonteia, Mn. Fonteius, lorsqu'il était gouverneur de la Gaule Narbonnaise entre 76 et 73 av. J.-C.

7. *RPC* I, 519-21.
8. *RPC* I, 529.
9. *RRC* 429/1.

4. Monnaies à la proue

D/ Tête à g.
R/ Proue de navire à g.
Coll. privée ; 0,33 g ; 10 mm (figure 15).

Figure 15 (agrandissement × 2).

D/ Tête à g. dégénérée.
R/ Proue de navire à dr.
Coll. privée ; 0,38 g ; 8,6 - 9,5 mm (figure 16).

Figure 16 (agrandissement × 2).

Le droit de la figure 15 pourrait être imité d'une obole massaliète (figure 17) ; celui de la figure 16 en est une version dégénérée.

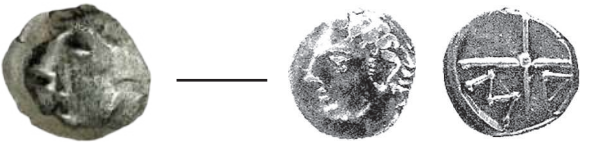

Figure 17 (agrandissement × 2).

Ce qui nous intéressera ici est le revers de ces exemplaires où il nous semble que l'on peut reconnaître une proue de navire à gauche sur l'une et une proue à droite sur l'autre. Si les représentations d'embarcations sont relativement fréquentes à l'époque impériale, tant sur les monnaies émises à Rome que dans les provinces, surtout à partir du IIe siècle[10], il n'en va pas de même sous la République, si l'on fait exception évidemment du bronze, mais qui n'était plus frappé depuis l'émission de Sylla en 82 av. J.-C.[11]. Or, à partir des années 38/37, des proues de navire figurent sur

10. Schaaff 2003.
11. *RRC* 368/1.

les monnayages des colonies de Copia et Vienne, à Narbonne[12] (figure 18) et des navires entiers sur le monnayage de Q. Nasidius frappé en Sicile en 42 av. J.-C.[13] (figure 19) ainsi que sur le monnayage dit des légions de Marc Antoine émis en 32/31[14] (figure 20), certes en Grèce, mais que l'on trouve en nombre en contextes archéologiques tardo-républicains en Narbonnaise[15].

Nous inclinons donc à dater ces pièces, dont le lieu de production demeure incertain, du dernier tiers du Ier siècle av. J.-C.

Figure 18

Figure 19

Figure 20

5. Monnaie à la tête nue et à la corne d'abondance

D/ Tête nue
R/ Corne d'abondance
Coll. privée ; 0,27 g ; 7,6 - 8,6 mm (figure 21).

Figure 21 (agrandissement × 2).

12. Amandry 2017.
13. *RRC* 483 : émission datée de 44-43 par Crawford, mais de 42, avec des arguments solides, par Estiot 2006.
14. *RRC* 544.
15. *E. g.* Richard 1980, p. 120-1 et Pl. XIV : 3 exemplaires *RRC* 544 à Ruscino ; pour une vue d'ensemble des lieux de découverte de ce numéraire : Feugère, Py 2011, p. 486, RDN-544.

Cet hémiobole faisait partie d'un lot de monnaies trouvées sur la partie sommitale du Castelet de Fontvieille, près d'Arles, dans les années 1970 et publié en 2013[16]. Il se rajoute à un premier lot, trouvé un peu avant au même endroit (sur une surface de 20 m²), qui fut présenté par H. Rolland en 1970[17]. Les nouveaux éléments apportés en 2013 montrent que cet ensemble composé au total de 92 monnaies – auquel se rajoutent de nombreux débris d'oboles cisaillées ou cassées ainsi que d'autres objets – semble plutôt s'apparenter à des offrandes effectuées au fil du temps dans cet espace cultuel ou en une seule fois (dépôt votif) au cours de la 2e partie du Ier siècle av. J.-C. Doit-on rapprocher cette monnaie des hémioboles et tétartémoria massaliètes présentant au revers des motifs en forme de 'croissant de lune' ou de 'corne'[18] ? Cela semble peu vraisemblable stylistiquement, d'autant qu'elles semblent pouvoir être datées désormais du IIIe siècle av. J.-C.[19]. Nous privilégions plutôt une inspiration romaine. Le droit pourrait à nouveau représenter Octave[20] (figure 22) et le revers dériver du monnayage de Cabellio émis dans les années 44-42, quand Lépide gouvernait la Narbonnaise[21] (figure 23), ou même plus tard sous Auguste[22] (figure 24). Il pourrait donc s'agir d'un hémiobole indigène de Provence occidentale, frappé après 42.

Figure 22
(agrandissement × 1,5)

Figure 23
(agrandissement × 2)

Figure 24
(agrandissement × 2)

16. Gentric, Ferrando 2013.
17. Rolland 1970.
18. Feugère, Py 2011, p. 173, OBP-31 et 32.
19. Chevillon 2019, p. 3.
20. On comparera ce portrait avec celui d'Octave sur l'émission de Lépide en 42 (*RRC* 495/2) dont des exemplaires sont attestés à La Lagaste et Ruscino (Feugère, Py 2011, p. 484, RDN-495-2).
21. *RPC* I, 528.
22. *RPC* I, 530 (23 av. J.-C.).

La frappe de ces rares monnaies d'argent, toutes différentes et de très petits modules, mettant en avant des motifs d'inspiration romaine, en circulation dans le Sud-Est de la Gaule aux alentours du 3e quart du Ier siècle av. J.-C., semble avoir pour origine ce moment où la Marseille grecque ne subvient plus aux besoins en numéraire de son hinterland alors que le monde romain laisse, encore pour un temps, une certaine autonomie aux diverses entités éparpillées au sein de la Gaule transalpine quant à la production de leur propres monnayages dans un but strictement local (petit commerce). Il semble bien que ces monnaies restent encore alignées pondéralement sur le « vieux » monnayage de la Marseille grecque et non sur celui du denier romain et de ses fractions. Cette période va s'interrompre définitivement sous Auguste.

Bibliographie

AMANDRY 2017 : M. AMANDRY, Quelques marqueurs de l'installation romaine en Lyonnaise et Narbonnaise, dans *Les Celtes et la monnaie*, J. GENECHESI, L. PERNET (éd.), Lausanne, 2017, p. 132-134.

AMANDRY, BARRANDON 2008 : M. AMANDRY, J.-N. BARRANDON, La genèse de la réforme monétaire augustéenne, dans *Del Imperium de Pompeyo a la Auctoritas de Augusto. Homenaje a Michael Grant*, M. PAZ GARCÍA-BELLIDO *et al.* (éd.), *Anejos de AEspA,* XLVII, 2008, p. 209-233.

BURNETT *et al.* 2006 : A. BURNETT, M. AMANDRY, P.P. RIPOLLÈS, *Roman Provincial Coinage* I. *From the death of Caesar to the death of Vitellius (44 BC-AD 69)*, London / Paris, 2006 (cite ici *RPC* I).

CHEVILLON 2019 : J.-A. CHEVILLON, Une division massaliète inédite à l'empreinte de capriné, *Cahiers Numismatiques*, 220, Juin 2019, p. 3-7.

CRAWFORD 1974 : M. CRAWFORD, *Roman Republican Coinage*, Cambridge, 1974 (cité ici *RRC*).

ESTIOT 2006 : S. ESTIOT, Sex. Pompée, la Sicile et la monnaie. Problèmes de datation, dans *AerePerennius. Hommage à Hubert Zehnacker*, J. CHAMPEAUX, M. CHASSIGNET (éd.), PUPS, 2006, p. 126-153.

FEUGÈRE, PY 2011 : M. FEUGÈRE, M. PY, *Dictionnaire des monnaies découvertes en Gaule méditerranéenne (530-27 avant notre ère)*, Montagnac / Paris, 2011.

GENTRIC, FERRANDO 2013 : G. GENTRIC, Ph. FERRANDO, Le dépôt monétaire d'oboles massaliètes du Castelet à Fontvieille (Bouches-du-Rhône), *RN*, 2013, p. 135-146.

RICHARD, CLAUSTRES 1980 : J.-C. RICHARD, G. CLAUSTRES, Les monnaies de Ruscino, *RAN Supp.* 7, 1980, p. 107-150.

RODDAZ 1984 : J.-M. RODDAZ, *Marcus Agrippa*, *BEFAR* 253, Rome.

ROLLAND 1970 : H. ROLAND, Deux dépôts de monnaies massaliotes, *RN*, 1970, p. 105-115 (plus part. 111-115) et Pl. XVIII-XIX.

SCHAAFF 2003 : U. SCHAAFF, *Münzen der römischen Kaiserzeit mit Schiffsdarstellun genim Römisch-Germanischen Zentralmuseum*, Mayence, 2003.

VILLEMUR *et al.* 2018 : P. VILLEMUR, M. AMANDRY, J.-A. CHEVILLON, Une émission tardo-républicaine problématique d'une cité romaine de Transalpine / Narbonnaise, *BSFN*, 73-07, 2018, p. 291-297.

Michel CHRISTOL*

À propos de la représentation portée sur les monnaies de l'atelier de Nîmes

La représentation qui se trouve sur les monnaies dites couramment « as de Nîmes », et qui doivent, métrologiquement, être considérés comme des *dupondii*, est originale.

Au droit : un crocodile, tourné à droite, enchaîné à une palme, elle-même surmontée d'une couronne aux lemnisques flottants, mais ce dernier élément n'est pas toujours signalé. Dans le champ est écrite la dénomination de la cité dans laquelle se produit la frappe : COL NEM. Sur le droit, avec les bustes d'Auguste et d'Agrippa, celui-ci coiffé de la couronne rostrale, on a écrit IMP DIVI F, complété plus tard par les lettres P P. Le tout n'évolue guère[1] : autant pour les images (l'ajout d'une couronne de laurier pour Auguste) que pour les mots.

Au revers, l'indication écrite est la dénomination de la cité, colonie de droit latin. Elle avait été auparavant appelée, sur d'autres monnaies, COL NEM. Ces indications placent ces monnayages dans la première période de la colonie latine, entre sa création par César et son extension, sous une forme originale, à l'époque augustéenne[2] : la première série (NEM COL) dans son intégralité, mais seulement le début de la seconde (COL NEM), qui nous occupe ici. Le premier repère s'inscrit dans l'aménagement de la Transalpine par César. Le second, avec un changement de titulature perceptible par l'épigraphie (COL AVG NEM), est explicité par Strabon et par Pline l'Ancien ; il se place vers 16-15, en relation avec l'inscription relatant le don de l'enceinte et des murs de la ville par le prince lui-même (mais on pourrait placer ces dispositions dès 22). Apparaît alors la *colonia Augusta Nemausus*.

Les débuts de l'émission dite des « as de Nîmes » ne peuvent se placer, durant la première phase de la colonie latine, qu'à l'approche de 27, date correspondant à l'octroi des honneurs qui assurèrent ensuite l'« autorité » du prince, dès lors dénommé *Augustus*[3]. Évoquer l'année 27 ou envisager « ca. 27 » ce n'est pas retenir une date pivot, c'est établir un *terminus ante quem*. Toutefois, fait marquant, la production des monnaies se prolongea au-delà de cette date sans modification de la dénomination du prince, ni de la titulature de la cité. Les indications IMP DIVI F et COL NEM acquéraient ainsi une certaine intemporalité. Elles étiraient dans le temps la validité du sens qui avait été donné dès le début aux représentations, leur donnant peu à peu une saveur mémorielle, devenant une référence « datée » – certes compréhensible, mais distanciée. Concluons sur ce point : la référence au temps colonial est utile pour contextualiser la phase initiale. La réflexion sur le temps politique romain renvoie au niveau le plus haut. Elle doit être abordée d'emblée, faisant apparaître des perspectives décisives, notamment l'unité de la composition.

L'élément aisément interprété est le crocodile enchaîné. Il met en évidence l'annexion de l'Égypte, à la suite de la bataille d'Actium, en 31, et devenant une nouvelle province, en août 30. Les monnaies d'Éphèse des années 28 et 27 (COS VI et COS VII) sont claires[4]. Elles ajoutent au crocodile la légende AEGVPT(O) CAPTA.

* Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne / Umr 8210 - Anhima ; christolmichel@yahoo.fr

1. Giard 1971-1972 ; Veyrac 1998, p. 16-17 ; Burnett *et al.* 1992, 1, p. 152-154 ; Suspene 2012.
2. Christol, Goudineau 1987-1988, p. 87-99 et p. 102 (le nom *Iulia* n'apparaît pas dans la titulature épigraphique de la cité).
3. *RGDA*, 34, 3 ; Ferrary 2009, p. 14-15 ; Scheid 2007, p. 82-92.
4. *BMCRM*, I, p. 106-107, nos 650-654, puis 655.

Le second symbole est la longue palme, parfois ramifiée à sa base. Elle a été rattachée aux remerciements adressés à Apollon Actien, mis en valeur par cette victoire[5]. Mais, cet événement demeurant toujours à l'arrière-plan immédiat[6], on pourrait rattacher cette palme à la victoire en général, en raison de la présence de la couronne, ces deux symboles la représentant depuis longtemps[7]. Les triomphes de 29 étaient multiples, comme l'indique Cassius Dion[8]. Cette approche permet aussi d'accorder le sens à donner au revers avec le sens à donner aux représentations du droit : à la couronne navale d'Agrippa (une image), et à la dénomination de l'héritier de César (des mots). Tous les signes renvoient d'évidence à des événements concentrés dans le temps, entre 31 et 29/28. Ils ont un rôle essentiel dans la mise en place du principat. Ils concordent avec la présentation des deux personnages du droit[9]. L'atelier monétaire de Nîmes apparaît donc comme un relais efficace du pouvoir qui s'imposait au cœur du monde romain, comme le montre la circulation des espèces. Leur ample diffusion permettait, dans les diverses parties de l'Occident romain, d'utiliser au profit du prince un pouvoir provenant des mots et des images, en même temps qu'elles régularisaient les relations monétaires dans un espace élargi.

Mais en développant les thèmes politiques du moment ce monnayage fournissait aux autorités de la cité, à ses élites, l'occasion de reprendre sur un mode local les mots et les images qui s'imposaient dans le champ politique le plus élevé. L'analyse du phénomène des « villes augustéennes », inclut une sémiologie du paysage urbain. Elle révèle des dépendances, elle souligne les rapports étroits entre les communautés provinciales et Rome, cœur de la vie politique. Elle fait apparaître des lieux d'échos et les transferts de thématiques politiques. Aux côtés d'Arles et de Narbonne, le cas de Nîmes est aussi intéressant et il a déjà été marqué d'observations. Le contenu du monnayage « au crocodile » fait aussi apparaître quelques traits de singularité, avec cette inspiration correspondant à l'intervalle entre 31/30 et 28/27, les années des débuts de ce monnayage.

À Nîmes, un fait majeur fut la transformation du sanctuaire de la Fontaine, hérité du passé. *Nemausus*, le dieu majeur, y était entouré d'autres divinités constituant un panthéon local très diversifié. C'est là que s'exprima le mieux l'attachement de la communauté provinciale au nouveau pouvoir. C'est là aussi que se manifestèrent les volontés du nouveau pouvoir qui construisait sa domination. On a pu le définir comme lieu d'exaltation d'Auguste, comme un *Augusteum*, un sanctuaire empreint de la présence de celui qui s'était imposé à Rome et au monde romain, mêlée ici à celle des dieux. Cette histoire qui aboutit rapidement à une reconfiguration du site, mérite d'être scrutée minutieusement, car l'émission des monnaies est une première étape. Le sanctuaire accueillit des marques de bienveillance des « grands hommes » du moment, celles de l'héritier de César, fils d'un père qui avait été placé parmi les dieux (*Divi filius*), ainsi que celles d'Agrippa, son fidèle lieutenant. Elles contribuèrent à sa monumentalisation, qui se réalisa rapidement, mais point instantanément[10]. Si les dates sont proches de 27, celles qui sont assurées sont toutefois, même de peu, postérieures.

5. Roman 1981, p. 211-213.
6. Hölscher 1967, p. 9.
7. Balty 1997.
8. Dion Cassius, LI, 21.
9. Roddaz 1984, p. 132-134.
10. Gros 1984, p. 126-127.

Deux témoignages archéologiques doivent être invoqués pour apporter du nouveau, l'un relevant de la statuaire, l'autre de l'épigraphie. Ils prennent leur sens dans un parallèle avecle monnayage, tel qu'on vient de l'analyser.

Récemment a été mis en valeur une tête de bronze, provenant d'une statue de grandes dimensions[11]. Cécile Carrier parvient à d'importantes conclusions qui relient cet objet d'exception aux mutations du sanctuaire de la Fontaine. Il importe d'en détacher quelques points déjà bien mis en évidence. Il s'agit d'une statue qu'il faut « rattacher au décor officiel d'un monument de Nîmes ». Le rapprochement avec la tête d'Apollon, telle qu'elle figure sur le denier d'Auguste frappé entre 29 et 27, devient alors décisif pour envisager à bon droit qu'il s'agirait d'une représentation de l'Apollon actien. Avec la datation précoce qui s'impose on retrouve les débuts de la grande émission monétaire.

Figure 1 - Tête d'Apollon Actien (© Musée archéologique de Nîmes).

À la suite de Pierre Gros, Cécile Carrier a inventorié à cette occasion les « signes » épigraphiques qui proviennent de la Fontaine. Il convient surtout de mettre en évidence une inscription relative à la Victoire impériale (*CIL*, XII, 3134 = *HGL*, XV, 100). Le texte et son support faisaient partie du « patrimoine » religieux de la ville puisque l'acte signalé était placé sous la responsabilité d'un membre du collège des pontifes, utilisant l'argent d'une collecte. Les dépenses mentionnées, un « autel » et des « tentures », correspondent à un élément du culte (l'autel), et à un équipement du cadre religieux (édifice ou espace organisé pour le culte) (les « tentures »). L'inscription provient du déblaiement de la source. On pourrait envisager, vu, l'emplacement précis de la mise au jour, qu'il s'agirait d'un élément structurant du cœur du sanctuaire, puisque la monumentalisation augustéenne s'effectua assez vite autour de l'*ara Augusti*[12]. À Rome, lors du triomphe de 29, la Victoire n'avait pas été oubliée.

11. Darde 2003, p. 11 ; Carrier 2009.
12. Gros 1984, p. 128-129.

C'est au moment de l'achèvement et de la dédicace de la *Curia Iulia*, « en l'honneur de son père », qui se place antérieurement au début de 27, que son fils adoptif fit disposer dans celle-ci une statue de la Victoire et, vraisemblablement au même moment, un autel où se marquait la piété des sénateurs à chaque séance[13].

Ainsi retrouve-t-on les thèmes majeurs diffusés par l'atelier monétaire, puisque sur le revers comme sur le droit, mots et images concordent pour valoriser, en priorité, la capacité victorieuse de l'héritier de César. De plus, faut-il observer, les références,concentrées dans le temps, mettent en évidence la phase qui correspond à l'intervalle 31/30 – 27, séparant Actium et ses suites immédiates de l'octroi du titre d'Auguste, accompagné d'honneurs exceptionnels. C'est l'époque où la personne du prince est d'abord celle du vainqueur, soutenu par Apollon et favori de la victoire, comme son père adoptif. Le droit des monnaies est essentiel, puisqu'il met en scène le prince, tel qu'il s'était fait dénommer[14] entre 43 et 31, puis jusqu'en 27 alors même que sa puissance était définitivement établie dans les faits[15]. IMP DIVI F : telle était l'identié du prince, qui pouvait suffire.

Si l'on donne ainsi au monnayage de l'atelier de Nîmes toute sa place, comme support en province d'un discours sur un pouvoir naissant, il devient comme un repère majeur dans l'histoire de l'établissement du principat. Les signes qui s'inscrivirent sur les monnaies et qui permettaient de faire une place à Agrippa, puis leur transmission et leur répétition dans la durée, sans qu'il y ait matière à retraiter le sujet, avaient été élaborés dans le cadre politique romain et italien. Mais ils aident aussi à reconstituer le paysage politique et religieux de la cité provinciale, et souligner comment déjà évoluait le contexte du sanctuaire de la Fontaine. Si le site n'avait pas encore reçu la monumentalisation qui par la suite le caractérisa – on n'est pas encore au moment de la monumentalisation de la plate-forme centrale, mais celle-ci est à peine un peu plus tardive[16] – , il prenait déjà – et de quelle façon !– la caractéristique d'un lieu d'écho pour diffuser les images relatives à la personnalité dominante, celle du prince.

Certes d'autres lieux provinciaux étaient pris dans le même phénomène qui utilisait le pouvoir des images. À côté des colonies de vétérans (Arles), ou dans la capitale provinciale (Narbonne), des cités plus provinciales participaient au mouvement. Mais dans le cas de Nîmes, les références chronologiques qui se dégagent du monnayage et des deux témoignages mis en avant renvoient les premiers signes à un horizon bien daté. On se trouve un peu avant 27, alors que la réplique du bouclier des vertus, provenant du forum d'Arles, se réfère, en 26 av. J.-C.[17], à un événement du début de l'année 27, ponctuant la fin d'un temps temps court, qui s'engagea en 28 et se caractérisa par le retour à la *respublica*[18]. Sur les as de Nîmes, et pour tout le temps que dura sa frappe, on se référait explicitement à un épisode antérieur à 27, au moment où, sur le golfe d'Ambracie, s'était déroulée la bataille décisive, le prince fondait la cité de Nicopolis, auprès de laquelle se trouvait le sanctuaire dédié à Mars et à Neptune.

13. Hölscher 1967, p. 6-9.
14. Syme 1958 ; Christol 2009, p. 178.
15. Sur quelques conflits : Seston 1954, p. 290-292 ; Hurlet 2001, p. 164-167. Sur la position d'Agrippa : Roddaz 1984, p. 197-209.
16. Gros 1984, p. 127-128.
17. Seston 1954 sur *AE*, 1952, 165, qui illustre *RGDA*, 34, 2 (cf. Scheid 2007, p. 88-91).
18. Ferrary 2001, p. 108-115.

On se plaçait en 29 : le temple de Janus venait d'être fermé[19]. Et par ailleurs le dieu Apollon s'imposait aux côtés du vainqueur.

Ainsi le monnayage fait écho à de grands événements qui bouleversaient l'ordre politique dans le cadre de l'empire. Il est donc intéressant d'observer à ce propos que les images reproduites sur la longue durée, qui aident à situer le contexte des débuts, n'avaient peut-être pas besoin de modification sensible. L'affirmation du charisme victorieux de l'héritier de César se répéta tout au long du principat augustéen : elle conservait sa validité et c'était, à l'occasion, un clair rappel des origines d'une situation politique nouvelle qui engageait plus que la *res publica* (l'organisation des pouvoirs en son cœur), l'*imperium* du peuple romain, c'est-à-dire la relation de Rome avec les peuples du monde entier (l'*orbis terrarum*). C'est de l'expression de la grandeur victorieuse du prince qu'il s'agit, encore tout simplement appelé *Imp(erator), Divi f(ilius)* lorsque s'étaient éteintes les guerres civiles. C'est le moment où, comme il le dit lui-même, il était *per consensum universorum potens rerum omnium* (« étant en possession du pouvoir absolu avec le consentement universel »). En 28, dans le courant de l'année, puis en 27 d'autres images et d'autres mots allaient apparaître[20], se juxtaposer, s'imposer, puis donner une autre tonalité au principat, sans pour autant rendre obsolètes celle du passé le plus récent.

Bibliographie

BALTY 1997 : J.-Ch. BALTY, Victoria, dans *LIMC*, Zürich, München, Dusseldorf, VIII, 1, 1997, p. 237-269.

BURNETT *et al.* 1992 : A. BURNETT, M. AMANDRY, P.P. RIPOLLÈS, *Roman Provincial Coinage. I.1-2. From the death of Caesar to the death of Vitellius (44 BC – AD 69)*, London / Paris, 1992.

CARRIER 2009 : C. CARRIER, La tête d'Apollon en bronze de Nîmes et les types iconographiques de l'Apollon Actien, *RAN*, 42, 2009, p. 349-359.

CHRISTOL 2009 : M. CHRISTOL, La présence du prince dans les cités : le cas de Nîmes et d'Auguste, dans *L'expression du pouvoir au début de l'Empire. Autour de la Maison Carrée à Nîmes. Actes du colloque organisé à l'initiative de la Ville de Nîmes et du Musée archéologique (Nîmes, Carré d'Art, 20-22 octobre 2005)*, M. CHRISTOL, D. DARDE (éd.), Paris, 2009, p. 177-185.

CHRISTOL, GOUDINEAU 1987-1988 : M. CHRISTOL, Chr. GOUDINEAU, Nîmes et les Volques Arécomiques au Ier s. av. J.-C., *Gallia*, 44-45, 1987-1988, p. 87-103.

DARDE 2003 : D. DARDE, I-Les objets, dans *La collection Séguier au Musée archéologique de Nîmes*, D. DARDE, M. CHRISTOL, Nîmes, 2003, p. 9-24.

FERRARY 2001 : J.-L. FERRARY, À propos des pouvoirs d'Auguste, *CCG*, 12, 2001, p. 101-154.

FERRARY 2009 : J.-L. FERRARY, L'ambigüité du principat augustéen, dans *L'expression du pouvoir au début de l'Empire. Autour de la Maison Carrée à Nîmes. Actes du colloque organisé à l'initiative de la Ville de Nîmes et du Musée archéologique (Nîmes, Carré d'Art, 20-22 octobre 2005)*, M. CHRISTOL, D. DARDE (éd.), Paris, 2009, p. 13-17.

GIARD 1971-1972 : J.-B. GIARD, Le monnayage antique de Nîmes, *Bulletin de l'École antique de Nîmes*, ns., 6-7, 1971-1972, p. 47-60.

GROS 1984 : P. GROS, L'*Augusteum* de Nîmes, *RAN*, 17, 1984, p. 123-134.

19. *RGDA*, 13 ; cf. SCHEID 2007, p. 48.
20. RICH, WILLIAMS 1999 ; MANTOVANI 2008.

Gros 2009 : P. Gros, Les « villes d'Auguste » en Narbonnaise. Nouvelles recherches sur Arles et Nîmes, dans *L'expression du pouvoir au début de l'Empire. Autour de la Maison Carrée à Nîmes. Actes du colloque organisé à l'initiative de la Ville de Nîmes et du Musée archéologique (Nîmes, Carré d'Art, 20-22 octobre 2005)*, M. Christol, D. Darde (éd.), Paris, 2009, p. 111-117.
Hölscher 1967 : T. Hölscher, *Victoria romana. Archäologische Untersuchungen zur Geschichte und Wesensart der römischen Siegesgöttin von den Anfängen bis zum Ende des 3 Jhs. n. Chr.*, Mainz, 1967.
Hurlet 2001 : Fr. Hurlet, Les auspices d'Octavien / Auguste, *CCG*, 12, 2001, p. 155-180.
Mantovani 2008 : D. Mantovani, *Leges et iura populi Romani restituit*. Principe et diritto in un aureo di Ottaviano, *Athenaeum*, 96, 2008, p. 5-54.
Rich, Williams 1999 : J. Rich, J. Williams, LEGES ET IVRA P R RESTITVIT. A New aureus of Octavian and the Settlement of 28-27 B.C., *NC*, 159, 1999, p. 169-214.
Roddaz 1984 : J.-M. Roddaz, *Marcus Agrippa*, Rome, 1984.
Roman 1981 : D. Roman, Apollon, Auguste et Nîmes, *RAN*, 14, 1981, p. 207-214.
Scheid 2007 : J. Scheid, *Res Gestae Divi Augusti (Les Hauts faits du divin Auguste)*, Paris, 2007.
Seston 1954 : W. Seston, Le *clipeus virtutis* d'Arles et la composition des *Res Gestae Divi Augusti*, *CRAI*, 1954, p. 286-297.
Suspène 2012 : A. Suspène, Monnaies locales et identités : le cas du monnayage colonial de la Nîmes augustéenne, *RN*, 169, 2012, p. 23-34.
Syme 1958 : R. Syme, *Imperator Caesar*: A Study in Nomenclature, *Historia*, 7, 1958, p. 172-188.
Veyrac 1998 : A. Veyrac, *Le symbolisme de l'as de Nîmes au crocodile*, Montagnac, 1998.

Patrick VILLEMUR*, Maryse BLET-LEMARQUAND**, avec la coll. de D. BAUX***

Les *dupondii* de Nîmes « à la patte de sanglier » – Nouvelles analyses métalliques et conclusions[1]

Cette étude avait été entamée aux Journées numismatiques de Colmar, où est conservée une de ces pièces de provenance locale[2]. Il n'est que justice qu'elle trouve son aboutissement à celles de Nîmes : le Musée de la Romanité abrite en effet l'essentiel des exemplaires que nous avons pu analyser, partie de la collection donnée en 1894 par Antoine-Casimir Goudard, auteur du premier ouvrage consacré à ces objets monétiformes[3] et conservateur du Musée de la Maison Carrée pendant plus de 15 années.

À ce stade de nos travaux, le catalogue de ces objets s'établit désormais ainsi[4] :

* Membre titulaire de la SFN ; pvillemur@hotmail.com
** Membre titulaire de la SFN ; Ingénieure de recherche au CNRS, IRAMAT-CEB, CNRS / Université d'Orléans ; lemarquand@cnrs-orleans.fr
*** Technicien au CNRS, CEMHTI, CNRS / Université d'Orléans
1. Nous exprimons nos vifs remerciements à Mme Dominique Darde, Conservatrice en chef au Musée de la Romanité à Nîmes, à Mme Hélène Chew, Conservatrice en chef au Musée d'Archéologie Nationale à Saint-Germain-en-Laye et au Dr Adrian Popescu, Conservateur au Fitwilliam Museum de l'Université de Cambridge.
2. Villemur, Blet-Lemarquand 2016.
3. Goudard 1880 ; 1882 ; 1884.
4. Par souci de cohérence, nous avons conservé la classification en groupes de Besombes, Barrandon 2001. Les données chiffrées indiquent la taille de l'objet et le diamètre de la « monnaie » en mm, le poids et l'axe des coins. Suit la référence aux *Figures* de Villemur, Blet-Lemarquand 2017.

Sont attestés et présents dans les collections :				
Pour le groupe *Nîmes I b*				
1. Colmar[5]	50/25	15,94 g	03 h	*Fig. 1.1*
2. Nîmes 2016-0-1169[6]	44/27	16,28 g	10 h	*Fig. 1.2* ; extension cassée et réparée
3. Grenoble 238[7]	51,4/26,5	20,38 g	12 h	*Fig. 1.3* ; troué
4. Nîmes 2016-0-1170[8]	40/26	15,67 g	11 h	*Fig. 1.4* ; extension inachevée
Pour le groupe *Nîmes II*				
5. Nîmes 2016-0-1168[9]	45/26	15,25 g	05 h	*Fig. 1.5* ; troué
6. Londres 1867,0101.2246[10]	43/27	21,84 g	12 h	*Fig. 1.6*
7. Montpellier (M. Lang.)[11]	45/26	14,53 g	06 h	*Fig. 1.7* ; troué
Pour le groupe *Nîmes III*				
8. Paris 2818[12]	48/27	14,60 g	12 h	*Fig. 1.8*
9. Paris 2839[13]	49/26	20,22 g	12 h	*Fig. 1.9*
10. Berlin 18215540[14]	49/27	19,39 g	12 h	*Fig. 1.10*
11. Cambridge (Fitzw.) CM.G.298-R[15]	34/27	12,37 g	12 h	(**figure 1**) ; troué et extension cassée
Sont attestés et documentés mais leur localisation présente n'est pas connue :				
Pour le groupe *Nîmes II*				
12. Saint-Florian/A. Zeno[16]	43/25,5	?	11 h	*Fig. 1.12*
Pour le groupe *Nîmes III*				
13. coll. de Valfons[17]	45/27	?	12 h	*Fig. 1.13*
Sont attestés et présents dans les collections, mais sont des imitations coulées :				
14. Nîmes 2014-0-599		18,28 g	-	coulé sur le n° 5
15. Nîmes 2014-0-600		20,99 g	-	coulé sur le n° 5
16. Nîmes 2014-0-475[18]	46/26	15,37 g	11 h	*Fig. 1.11*

5. Trouvé en 1875 à Blieschwihr (Logelheim, Haut-Rhin), à proximité d'une des voies d'accès au camp militaire rhénan d'Oedenburg.
6. Trouvé en 1876 à Vaison-la-Romaine (Vaucluse) et ultérieurement acquis par Goudard.
7. Trouvé dans les fouilles de la « Fontaine de Nîmes » en 1739 et acquis par Pierre Boudon de Clairac puis par le marquis de Pina, maire de Grenoble.
8. Trouvé en 1900 au « camp de César » près de Laudun (Gard) et acquis par le Musée de Nîmes en 1906.
9. Trouvé en 1844 dans le *Castellum divisorium* de Nîmes et acquis par Goudard en 1878.
10. Origine inconnue, est passé par les collections Grivaud de la Vincelle, Tôchon d'Annecy et duc de Blacas.
11. Trouvé en 1864 à Saint-Christol-les-Alès (Gard) et acquis par Adolphe Ricard, de Montpellier.
12. Trouvé près du « Temple de Diane » à Nîmes et acquis par le Président Bon (qui l'a publié en 1751), puis passé dans les collections Gréau et de Saulcy.
13. Origine inconnue, est passé par les collections du marquis de Lagoy puis du duc de Luynes.
14. Origine inconnue, acquis « vers 1700 » avec (ou en même temps que) la collection Bellori, de Rome.
15. Origine inconnue, entré au Musée avant l'inventaire de 1907.
16. Origine inconnue, acquis avec la collection Apostolo Zeno par le couvent de Saint-Florian (Autriche) en 1747 et vendu chez Dorotheum (Wien) le 22 mars 1957 (vente Zeno III, lot 3348) à un acheteur non identifié.
17. Entré dans la collection du Cabinet des Médailles avant 1806 (date de sa publication par Mionnet) et échangé avec le marquis de Valfons en 1873, son sort présent est inconnu ; en aucun cas il ne peut provenir de Beyrouth, comme croyait pouvoir l'écrire de Saulcy à Goudard en 1879 ; il s'agit très probablement de l'exemplaire acquis par le comte de Caylus lors des fouilles de la « Fontaine de Nîmes » en 1739.
18. A fait partie de la collection d'Henry Baudot à Dijon et a été acquis par Goudard en 1894.

17. Nîmes 2014-0-474[19]		15,18 g	-	*Fig. 1.16* ; même moule que le nº 16
18. St-Germain (MAN) 122N[20]		14,89 g		(**figure 2**) ; même moule que le nº 16
19. Copenhague 702[21]	46/26	15,87 g	11 h	*Fig. 1.18* ; même moule que le nº 16
Est attesté mais n'a pas été retrouvé à ce jour :				
20. Avignon (M. Calvet)[22]	47/28	?	11 h	*Fig. 1.19* ; extension non façonnée

La liste que nous avions dressée dans les *Mélanges Amandry* il y a deux ans est donc amendée sur deux points :

- l'addition de l'exemplaire du Fitzwilliam Museum à Cambridge (nº 11), qui nous avait échappé alors ; il est très usé et oxydé et son extension a été cassée à – ou après – sa découverte (la couleur de l'alliage cuivreux apparaît en effet sur la cassure, sans patine), mais il présente l'intérêt d'avoir, comme trois autres de nos exemplaires, été porté en pendentif comme une amulette apotropaïque, probablement sur une longue période compte tenu de l'usure de la perforation.
- la relégation d'un exemplaire de Nîmes dans la catégorie des imitations coulées (nº 16) : cet objet avait appartenu au magistrat et archéologue[23] Henry Baudot, maire de Dijon et figurait dans le catalogue de la vente de sa collection en 1894[24] ; Goudard, qui connaissait déjà trois autres exemplaires coulés issus du même moule (les nos 17-19), l'a acquis avant la vente publique, soit qu'il ait pensé acheter le prototype authentique des trois moulages (cet exemplaire est en effet beaucoup plus finement réalisé que les autres), soit qu'il ait reconnu une quatrième copie. Nos recherches dans les documents du Fonds Baudot de la Bibliothèque municipale de Dijon n'ont pas permis d'en retrouver l'origine, mais elles ont fait apparaître qu'Henry Baudot a été le secrétaire-fondateur de la Commission archéologique départementale, dont le président d'honneur était le préfet de la Côte d'Or, Achille Chaper ; or celui-ci n'était autre que le père de l'Eugène Chaper qui fit don d'un des exemplaires coulés (nº 17) à Goudard en 1882, en prétendant qu'il l'avait acheté des années auparavant auprès d'un libraire de Vienne (Drôme) ; il est

Figure 1 - Cambridge (Fitzw.) CM.G.298-R.

Figure 2 - St-Germain (MAN) 122N.

19. Offert par Eugène Chaper, de Grenoble, à Goudard comme faux moulé.
20. Origine inconnue, identifié comme faux moulé par Goudard.
21. Origine inconnue, entré dans la collection royale danoise avant le milieu des années 1820 (date d'un premier inventaire), identifié comme faux moulé par Goudard.
22. Origine inconnue, probablement entré dans le Musée avant 1816 (date d'un premier catalogue).
23. Il a notamment dirigé la première campagne des fouilles des sources de la Seine.
24. Vente publique du 14 au 24 novembre 1894, lot 1525, Dijon.

beaucoup plus probable qu'il ne s'agit pas là d'une coïncidence, mais que Baudot et Achille Chaper avaient chacun acquis – ou fait faire – un moulage d'un objet authentique qui ne nous est pas connu : leur composition métallique est d'ailleurs très proche(même fonte ? voir *infra*).

La nouvelle série d'analyses à laquelle nous avons procédé a en effet porté sur les sept objets conservés au Musée de Nîmes – dont trois que nous savions être des copies moulées – ainsi que sur celui du MAN de Saint-Germain-en-Laye, également réputé être une copie. Au total, ce sont donc onze exemplaires[25] qui ont pu, à ce jour, faire l'objet d'une analyse élémentaire par activation aux neutrons rapides de cyclotron au laboratoire IRAMAT – Centre Ernest-Babelon à Orléans, dont les résultats ont été comparés à ceux de l'analyse du monnayage de Nîmes des groupes correspondants réalisée par P.-A. Besombes et J.-N. Barrandon[26] (figures 3-5).

Les travaux de ces derniers avaient en effet fait ressortir que la composition métallique des *dupondii* « au crocodile » diffère d'un groupe à l'autre : ceux du sous-groupe *Ib*, qui forme une émission massive sur une courte période, sont en bronze au plomb, alors que ceux des groupes *II* et *III* sont faits d'un alliage binaire cuivre-étain, dans lequel le plomb n'est présent qu'en très faibles teneurs.

De fait, six de nos objets monétiformes analysés présentent des teneurs en plomb et en éléments mineurs et traces qui correspondent aux moyennes de concentration des *dupondii* de leur groupe respectif. La correspondance des compositions élémentaires est pratiquement totale pour l'exemplaire n° 5, rattaché au groupe *II* : il s'agit de bronze. Elle est avérée pour les cinq autres s'agissant des concentrations du plomb et de tous les autres éléments (à l'exception de l'exemplaire n° 2, qui contient plus de fer, ce qui est sans doute dû à la tige qui a été insérée pour consolider la patte cassée après la découverte de l'objet[27]).

En revanche, ces cinq objets contiennent tous sensiblement plus d'étain que les monnaies de leur groupe respectif : l'écart est important pour les trois exemplaires rattachés au groupe *Ib* (entre 4 et 9 %), moindre, mais réel, pour les deux exemplaires du groupe *III* (environ 3 %). L'analyse des exemplaires de Grenoble (n° 3) et de Montpellier (n° 7), à laquelle nous n'avons pu procéder à ce jour, viendrait bien sûr utilement compléter ce constat. Nous avons précédemment[28] émis l'hypothèse que cet ajout intentionnel d'étain à l'alliage utilisé pour les *dupondii* était destiné à améliorer la coulabilité du métal (afin de faciliter le délicat remplissage de l'empreinte de la patte), même si le flan ainsi obtenu devenait plus difficile à frapper et à façonner (d'où des fissures apparentes) et si le coût de fabrication de l'objet s'en trouvait sensiblement accru.

Restent cinq exemplaires, tous coulés, à la composition métallique atypique. Les objets nos 14 et 15, moulés sur l'exemplaire n° 5 alors en possession de Goudard, contiennent majoritairement du cuivre et du plomb[29], mais ils ne sont probablement pas faits d'un alliage binaire : les analyses de surface réalisées par MEB-EDX sur

25. Signalés en caractères gras dans la liste ci-dessus.
26. Besombes, Barrandon 2001, p. 314 et 327 (tableau 4).
27. Goudard, possible responsable de l'accident, n'en fait pas état dans sa Notice.
28. Villemur, Blet-Lemarquand 2017, p. 139.
29. De ce fait, ils sont plus lourds de 3 à 5 g que le prototype frappé.

	Cu	Sn	Pb	Zn	Sb	Ag	As	Fe	Ni	Au
Émission Ib										
1. Colmar	74,8	14,2	8,8	< 0,02	1,4	0,24	0,19	0,10	0,18	0,0005
2. Nîmes 2016-0-1169	77,1	9,5	11,7	< 0,03	0,86	0,22	0,13	0,30	0,078	< 0,0004
4. Nîmes 2016-0-1170	77,3	11,6	9,7	< 0,03	0,89	0,22	0,09		0,12	0.0009
Groupe II										
5. Nîmes 2016-0-1168	88,8	8,2	1,2	< 0,01	1,3	0,25	0,067	0,055	0,057	< 0,0001
Groupe III										
8. Paris 2818	84,7	10,8	2,7	< 0,01	0,97	0,19	0,20	0,37	0,067	0,0001
9. Paris 2839	85,6	10,4	2,0	< 0,03	1,0	0,28	0,10	0,47	0,09	0,0003
Imitations										
14. Nîmes 2014-0-599	54,0	4,0	41,7	< 0,04	0,31	< 0,008	0,0026		< 0,0008	< 0,0004
15. Nîmes 2014-0-600	45,3	3,7	50,6	< 0,03	0,34	< 0,007	0,0079		< 0,0006	< 0,0003
16. Nîmes 2014-0-475	76,5	0,087	1,2	21,9	0,044	0,13	0,04	0,10	0,012	0,0074
17. Nîmes 2014-0-474	72,3	0,32	0,63	25,9	0,30	0,05	0,14	0,30	0,053	0,0015
18. MAN 122 N	75,7	0,08	1,1	22,7	0,047	0,13	0,04	0,13	0,013	0,0071

Figure 3 - Compositions obtenues par ANRC pour l'ensemble des *dupondii* de Nîmes « à la patte de sanglier » analysés (teneurs en %). Lorsque les éléments Zn, Ag, Ni ou Au n'ont pas été détectés, leur teneur est notée comme étant inférieure à une limite de détection.

Classement	Nb		Cu	Sn	Pb	Sb	Ag	As	Fe	Ni	Au
Émission Ib	12	Moyenne	83,0	5,0	10,2	1,1	0,21	0,22	0,07	0,17	0,0003
		Écart type	3,8	1,4	3,4	0,38	0,04	0,27	0,06	0,11	0,0003
Groupe II	5	Moyenne	88,9	8,0	1,6	0,89	0,16	0,11	0,13	0,07	0,0001
		Écart type	0,6	0,6	0,4	0,37	0,02	0,10	0,07	0,01	0,0001
Groupe III	10	Moyenne	89,2	7,0	2,0	0,92	0,15	0,32	0,23	0,10	0,0002
		Écart type	2,7	1,3	2,0	0,36	0,04	0,25	0,21	0,10	0,0003

Figure 4 - Teneurs moyennes et écart types associés, en pour-cent, des séries nîmoises correspondant aux *dupondii* de Nîmes « à la patte de sanglier » (calculées à partir des données de Besombes, Barrandon 2001) ; « Nb » est le nombre de monnaies considérées pour les calculs.

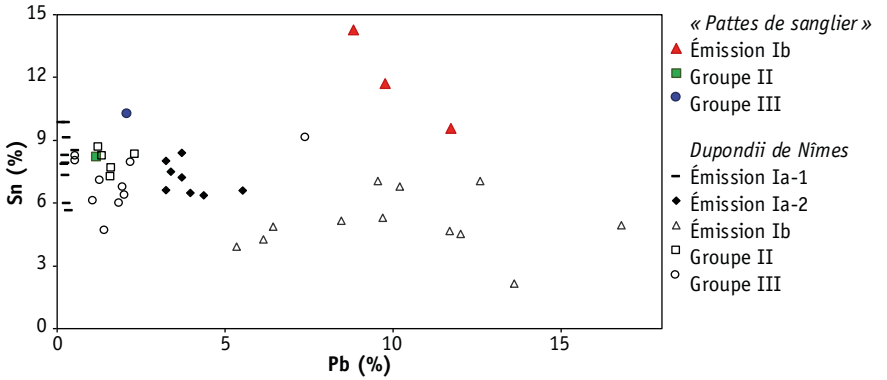

Figure 5 - Graphique de concentrations élémentaires de l'étain (Sn) en fonction du plomb (Pb) pour les objets « à la patte de sanglier » et pour les *dupondii* de Nîmes.

l'une d'elles n'ont montré que la présence de cuivre[30] ; peut-être sont-ils composés d'une enveloppe de cuivre entourant un noyau de plomb. Quant aux objets nos 16, 17 et 18, issus du même moule mais retravaillés (au moins pour l'exemplaire no 16[31]), ils sont en laiton (alliage cuivre-zinc, ce dernier élément présent avec des teneurs égales ou supérieures à 22 %), avec des teneurs en éléments mineurs et traces qui, doit-on noter, ne correspondent pas à celles de l'orichalque des sesterces et *dupondii* augustéens produits à Lyon ou à Rome.

L'existence de quatre exemplaires issus d'une même matrice et retravaillés différemment suffit à établir qu'il s'agit de copies du XVIIIe ou du XIXe siècle. S'il est clair que les exemplaires nos 14 et 15 sont des copies « pour étude », il semble bien que les objets nos 16 à 19 aient été conçus comme des faux pour tromper.

Manifestement, les faussaires de l'époque ignoraient que les *dupondii* « au crocodile » étaient en bronze (et notamment pas en orichalque) et que leur composition métallique – en l'occurrence les teneurs en plomb de l'alliage cuivreux – variait selon les groupes. C'est la première confirmation – s'il en était besoin – de ces analyses complémentaires.

La seconde est qu'elles viennent conforter, de façon décisive à notre sens, l'hypothèse que ces objets monétiformes, à fonction très probablement rituelle et religieuse[32], ont été frappés au sein de l'atelier officiel de la colonie, en même temps que le monnayage auquel ils étaient étroitement associés, sans doute – mais cela reste à établir – avec les mêmes coins.

Bibliographie

BESOMBES, BARRANDON 2001 : P.-A. BESOMBES, J.-N. BARRANDON, Les *dupondii* de Nîmes : datation, diffusion et nature du métal utilisé, *RN*, 157, 2001, p. 235-241.

BRICAULT *et al.* 2017 : L. BRICAULT, A. BURNETT, V. DROST, A. SUSPÈNE (éd.), *Rome et les Provinces. Monnayage et Histoire, Mélanges offerts à Michel Amandry,* Ausonius, Numismatica Antiqua, 7, Bordeaux, 2017.

GOUDARD 1880 : A.-C. GOUDARD, *Notice sur les médailles dites pieds de sanglier*, Toulouse, 1880.

GOUDARD 1882 : A.-C. GOUDARD, *Supplément à la Notice sur les médailles dites pieds de sanglier,* Toulouse, 1882.

GOUDARD 1884 : A.-C. GOUDARD, *Appendice au Supplément à la notice sur les médailles dites pieds de sanglier*, Toulouse, 1884.

VILLEMUR, BLET-LEMARQUAND 2016 : P. VILLEMUR, M. BLET-LEMARQUAND, Un *dupondius* de Nîmes « à la patte de sanglier » conservé à la Bibliothèque municipale de Colmar. Premières réflexions d'ensemble à propos d'objets singuliers, *BSFN*, 71-06, 2016, p. 181-190.

VILLEMUR, BLET-LEMARQUAND 2017 : P. VILLEMUR, M. BLET-LEMARQUAND, Les Médailles [de Nîmes] dites pieds de sanglier. Nouveau regard, nouvelle analyse, dans *Rome et les Provinces. Monnayage et Histoire, Mélanges offerts à Michel Amandry,* L. BRICAULT *et al.* (éd.), Ausonius, Numismatica Antiqua 7, Bordeaux, 2017, p. 133-149.

30. Outre les éléments caractéristiques des produits de corrosion formés à partir du cuivre.
31. Ainsi que l'exemplaire de Copenhague (no 19), qu'il ne sera malheureusement pas possible d'analyser par la même méthode.
32. VILLEMUR, BLET-LEMARQUAND 2017, p. 141-143 : offrandes de substitution ou *ex-voto*, liés au culte du *Princeps* dans le sanctuaire de l'*Augusteum* de Nemausus, mais utilisés aussi dans d'autres lieux de dévotion associés à l'eau comme le *Castellum divisiorum* ou *acquae* et comme amulettes apotropaïques.

Richard PELLÉ* avec la collab. de Maryse BLET-LEMARQUAND**

Quelques découvertes monétaires récentes trouvées en contexte archéologique

Depuis deux décennies, l'archéologie préventive n'a jamais été aussi présente sur le territoire même si quelques fouilles programmées peuvent encore avoir lieu. Une quantité importante de monnaies ou d'objets monétiformes est issue de ces fouilles et apporte des nouveautés.

Les découvertes de l'enceinte romaine

Un diagnostic archéologique au pied du mur de courtine romain (nº 1 rue Démians), une fouille réalisée sous forme de sondages extensifs sur la tour Bertrand (colline de Canteduc) et la fouille programmée sur la colline de Montaury ont livré une grande quantité de mobiliers archéologiques provenant des couches de construction du monument.

Au pied du rempart ou dans les angles formés par les tours saillantes et le mur de courtine, les couches de déchets de taille générées par le façonnage des moellons pouvaient atteindre ponctuellement jusqu'à 1,40 m d'épaisseur. De nombreuses monnaies, perdues ou intentionnellement déposées, ont été trouvées dans ces éclats de taille.

Parmi les 41 monnaies découvertes, 30 sont des artefacts égarés par les ouvriers du chantier et 11 exemplaires proviennent de trois dépôts. Parmi ces derniers, deux sont des as de Nîmes[1] déposés probablement par un maçon ou tailleur de pierre dans l'engravure du rocher à la base du mur, rue Démians, et deux autres, découverts dans les mêmes circonstances, ont été placés dans l'axe d'une tour à Montaury. Enfin, les sept dernières monnaies, 2 as d'Auguste frappés à Rome et 5 as de Nîmes (ou fractions), proviennent d'une fosse creusée au centre de la tour Bertrand, associées à des restes importants de faune et flore brulées, un peu de céramique et un moellon planté sur sa queue surmonté d'un pain de mortier posé frais contenant une pièce. Un rituel, probablement de désacralisation du rempart protohistorique dont le mur antique reprend le tracé, s'est déroulé au début de notre ère dans la tour Bertrand, impliquant sans doute des participants autres que les ouvriers du chantier.

Dans les 30 autres monnaies mises au jour qui témoignent qu'une partie au moins des ouvriers du chantier possédait du numéraire, sans doute en paiement de leur travail sur l'enceinte, deux sont des deniers républicains frappés à Rome et une est un demi-as de Drusus, César de Tibère, frappé également dans la capitale impériale. Vingt-six sont des as ou fractions d'as de Nîmes, des 3 groupes et sous-groupes confondus selon la classification de MM. Besombes et Barrandon[2], et l'ultime objet monétiforme est un flan monétaire.

* USR 3155, IRAA ; BNF, SFN ; INRAP. Centre archéologique de Nîmes, Km Delta. 561, rue Étienne Lenoir 30900 Nîmes. https://inrap.academia.edu/RichardPellé ; richard.pelle@inrap.fr

** IRAMAT – Centre Ernest-Babelon, UMR 5060, CNRS-université d'Orléans. 3D rue de la Férollerie, CS 60061, F-45071 Orléans cedex 2 ; lemarquand@cnrs-orleans.fr

1. Nous conservons cette dénomination couramment utilisée depuis des décennies bien que ces monnaies soient considérées comme des *dupondii* par la plupart des chercheurs.
2. Besombes, Barrandon 2001.

Ce flan dont le type est différent de ceux publiés en 2014[3] se présente sous la forme d'une rondelle, obtenue à partir d'un moule monovalve, en chapelet, et dont les tenons de coulée ont été cisaillés (figure 1).

Figure 1

Une des faces présente un téton de centrage de 0,53 mm de haut pour 4,64 mm de diamètre, empreinte de la pointe du foret ayant creusé l'alvéole du moule alors que l'autre face est granuleuse avec un léger bourrelet. L'alliage est cuivreux ; son diamètre mesure 22,96 mm pour la surface du flan et de 27,84 mm sur la tranche pour une épaisseur d'environ 4,39 et un poids important de 17,05 g.

Contrairement aux deux flans publiés qui n'ont probablement pas circulé, ce flan retient notre attention car il a été trouvé dans une zone isolée où les seules traces d'occupation proviennent du chantier de construction de l'enceinte. Cet exemplaire a été mis en circulation et utilisé comme monnaie sur la seule base de son métal par les ouvriers du chantier.

Une analyse élémentaire par ANRC (activation aux neutrons rapides de cyclotron) a été réalisée par M. Blet-Lemarquand permettant de comparer la composition de son alliage (figure 2) aux analyses réalisées antérieurement, sur les as de Nîmes principalement mais aussi sur des monnaies plus ou moins contemporaines[4].

Teneurs en %	Cu	Sn	Pb	Ag	As	Au	Fe	Ni	Sb	Zn
Flan de 17,05 g	86,7	9,7	0,71	0,21	0,66	0,0002	0,21	0,29	1,5	<0,007

Figure 2 - Résultats des analyses par ANRC.

La comparaison des teneurs des différents éléments ne permet pas de rattacher précisément le flan à l'un ou l'autre des groupes ou émissions nîmois ni aux autres monnaies émises en Narbonnaise (figure 3). Elle permet d'avancer comme hypothèse que ce flan aurait dû être destiné à la fabrication d'une monnaie nîmoise.

Plusieurs autres facteurs peuvent être aussi pris en compte. Le contexte historique, stratigraphique et archéologique de l'objet avec la datation du chantier de construction (début de notre ère), la position géographique de la découverte sur le territoire de Nîmes où se trouve l'atelier monétaire, et les probabilités. En effet, la représentation des monnaies émises à Rome est seulement d'à peine 12,2 %, voire de 8,8 % en ôtant

3. Pellé, Blet-Lemarquand 2014.
4. Cf. Besombes, Barrandon 2001, tab. 4.

Groupe ou émission	Nb		Cu	Sn	Pb	Sb	Ag	As	Fe	Ni	Au
Ia-1	10	Moyenne	91,0	8,0	0,3	0,33	0,14	0,015	0,07	0,08	0,0002
		Écart type	1,3	1,4	0,1	0,11	0,05	0,013	0,03	0,06	0,0001
Ia-2	8	Moyenne	87,5	7,1	3,9	0,81	0,16	0,16	0,10	0,13	0,0002
		Écart type	0,7	0,8	0,8	0,22	0,02	0,19	0,05	0,04	0,0001
Ib	12	Moyenne	83,0	5,0	10,2	1,1	0,21	0,22	0,07	0,17	0,0003
		Écart type	3,8	1,4	3,4	0,4	0,04	0,27	0,06	0,11	0,0003
II	5	Moyenne	88,9	8,0	1,6	0,89	0,16	0,11	0,13	0,07	0,0001
		Écart type	0,6	0,6	0,4	0,37	0,02	0,10	0,07	0,01	0,0001
III	10	Moyenne	89,2	7,0	2,0	0,92	0,15	0,32	0,23	0,10	0,0002
		Écart type	2,7	1,3	2,0	0,36	0,04	0,25	0,21	0,10	0,0003
IIIb coulés	3	Moyenne	84,7	4,8	10,5	0,069	0,046	0,022	0,03	0,02	0,0004
		Écart type	6,5	1,2	6,5	0,029	0,006	0,010	0,02	0,01	0,0004

Figure 3 - Teneurs moyennes et écart types associés (en %), des groupes nîmois (calculés à partir des données de Besombes, Barrandon 2001) ; Nb. est le nombre de monnaies considérées pour les calculs.

le dépôt de Canteduc qui n'est probablement pas constitué par les ouvriers du chantier, soit moitié moindre que pour la fouille des allées Jean-Jaurès sur les mêmes périodes (16 %). La probabilité qu'il s'agisse d'un as de Nîmes est d'autant plus forte.

Enfin, le poids même du flan, 17,05 g, montre qu'il s'agit d'une monnaie qui ne peut être considérée comme un *dupondius* tardif. Il est très proche du poids théorique de 16,74 g donné par les auteurs du *RPC*[5]. Il n'est donc pas exclu qu'il s'agisse d'un flan d'as de Nîmes.

Le puits de Miremand

En 2011, une fouille préventive sur une *villa* romaine située à quelques kilomètres de la cité de Nîmes, au bord de la voie domitienne en direction de l'Italie a mis à jour un imposant puits, sans doute de type noria associée à des activités artisanales. La *villa* fondée dans le 2e quart du Ier siècle apr. J.-C. est intégré dans un parcellaire articulé autour du puits, monumentalisé au cours du second siècle au sens large et dont la présence pèse sur la structuration du paysage.

Dans les couches les plus profondes du puits, celles de la phase d'utilisation, a été trouvé un lot monétaire inattendu dans ce contexte. Il est composé de 6 sesterces, un as et un *biassaria* provincial. Dans l'ordre chronologique, il s'agit d'un as de Vespasien, d'un *biassaria* frappé à Antioche pour Trajan ainsi que d'un sesterce du même empereur et 5 sesterces d'Hadrien (figure 4).

5. *RPC* I, 522.

As de Vespasien - US 6173-10, 27,93 mm, 7,36 g, 7 h (*RIC* II, 496)

Biassaria de Trajan - US 6173-9, 26,52 mm, 12,51 g, 5 h (*RIC* III, 3653)

Sesterce de Trajan - US 6173-3, 33,78 mm, 25,34 g, 7 h (*RIC* II, 527)

Sesterce d'Hadrien - US 6173-7, 33,09 mm, 21,38 g, 6 h (*RIC* II, 541a)

Figure 4a

Sesterce d'Hadrien - US 6173-6, 33,68 mm, 26,62 g, 6 h (*RIC* II, 561a)

Sesterce d'Hadrien - US 6173-5, 35,02 mm, 25,49 g, 6 h (Pellé 2013)

Sesterce d'Hadrien - US 6173-4, 34,92 mm, 25,48 g, 6 h (*RIC* II, 612b)

Sesterce d'Hadrien - US 6173-8, 32,28 mm, 27,26 g, 6 h (*RIC* II, 631b)

Figure 4b

Malgré la présence d'un as de Vespasien, ce lot est relativement homogène et il semble bien qu'il faille le considérer soit comme une bourse perdue dans le puits, soit, plus probablement, comme un dépôt votif, probablement lié à la monumentalisation du puits.

L'ensemble des bronzes porte les traces d'une circulation assez prolongée. Le degré d'usure des monnaies est généralement proportionnel à leur ancienneté. Ainsi, l'émission de Vespasien qui présente un fort relief comme c'est généralement le cas pour cet empereur et celles de Trajan sont particulièrement marquées par le frai, alors que les sesterces d'Hadrien le sont beaucoup moins. Ce lot montre le degré d'usure sur une période d'une soixantaine d'année.

La date de 127 de la monnaie la plus récente, le sesterce à la légende classique et figée de la seconde partie de son règne constitue un *terminus post quem* assez indicatif car cette monnaie est légèrement usée, montrant une circulation monétaire qui peut être estimée à une dizaine d'années. Sans être exceptionnelle, la déposition de ce lot jeté au fond du puits pourrait avoir eu lieu vers la fin de la décennie suivante. Le lot participant probablement à un rituel inaugural donne sans doute la datation assez précise de la monumentalisation du puits.

La présence d'une monnaie provinciale asiatique, frappée à Antioche, première de ce type trouvée sur Nîmes ou sa région, peut évoquer le statut du dépositaire, sans doute le propriétaire de la *villa*. Ces émissions sont souvent frappées pour les armées orientales, parfois dans des ateliers itinérants. Se pourrait-il que ce biassaria ait appartenu à un militaire, un vétéran venu s'installer dans la région nîmoise ou aurait-elle appartenu à un marchand qui l'aurait ramené de ses voyages commerciaux ?

La fouille du 12 rue de Saint Gilles

En 2014, une fouille d'une vingtaine de sépultures de l'Antiquité tardive et du haut Moyen Âge située en centre-ville de Nîmes mais hors de l'enceinte antique au sud a livré un petit lot de monnaies qui accompagnaient les défunts dans leur voyage vers l'au-delà. Parmi toutes les découvertes, associées dans la même tombe à un *nummus* de Constantin II daté de 338-339, un denier d'Hadrien avait été déposé sur le corps enseveli d'une femme. D'origine wisigothique d'après le riche mobilier funéraire ou vestimentaire retrouvé, cette femme aurait été enterrée entre la 2e moitié du Ve siècle et le début du VIe siècle.

Au nettoyage, des aspects du métal fortement altéré et initialement couvert d'une gangue d'oxydation provenant d'un alliage cuivreux, très adhérente et dure, laissant supposer un titre faible (pas de sels d'argent) ainsi que d'autres indices, ont suggéré que le denier est un faux (figure 5).

Cette monnaie se présente ainsi :

D/ NADRIANVS – AVGVSTVS, Tête laurée d'Hadrien, pan de *paludamentum* sur l'épaule g.

R/ P M TR P – COS III, GEN – P R dans le champ, Genius, nu jusqu'à la taille, debout à g. tenant une patère dans la dr. et une corne d'abondance dans la g.

Son module est 19,44 mm et son épaisseur de 2,12 mm. Le poids, léger pour un denier en bon état, est de 2,75 g et l'axe du coin se trouve à 4 h.

Figure 5 (agrandissement × 1,5).

Plusieurs facteurs ont induit la suspicion d'une imitation ou d'un faux malgré une facture de haute qualité et un très beau portrait classique de l'empereur. Le poids, l'orientation qui devrait être de 6 ou 12 h comme pour toutes les monnaies romaines (frappées à Rome) de cette période, mais aussi le revers et le droit qui correspondent à deux périodes distinctes du règne sont autant d'éléments qui attestaient de la fausseté de la pièce. En effet, le type de droit apparaît en 125 et perdure jusqu'en 134 alors que le revers avec cette légende est frappé en 119-122.

Deux analyses ont été réalisées par M. Blet-Lemarquand. La première, effectuée au microscope électronique à balayage (MEB), a renseigné sur la composition en surface, tandis que la seconde, par ANRC, a fourni la composition moyenne de la monnaie.

Certaines zones de la surface sont riches en argent (en gris clair sur la figure 6) et contiennent un peu de cuivre, tandis que le cuivre est l'élément majoritaire à d'autres endroits (en gris moyen sur la figure 6). Or l'analyse globale livre la composition d'un cuivre allié à 4 % environ d'argent (figure 7). Le métal blanc est donc très probablement présent uniquement en surface. Le denier serait donc une fausse monnaie plaquée, comme le suggère l'effet « plaque » visible sur certaines images obtenues au MEB.

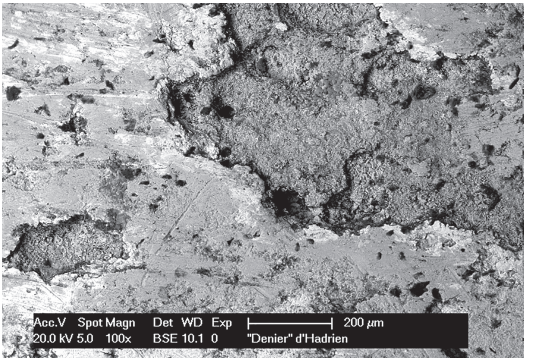

Figure 6 - Image MEB en mode électrons rétrodiffusés (contraste chimique) d'un détail du « denier » d'Hadrien.

Composition massique (%)	Ag	Cu	As	Au	Pb	Sb	Sn
MON 9 US 2077 SP2012	4,2	93,8	0,041	0,039	0,14	0,13	1,7

Figure 7 - Résultat de l'analyse par ANRC du faux denier.

Ce denier malgré la très haute qualité de la gravure n'est sans doute pas un faux issu d'un atelier officiel, frappé avec des coins recyclés. L'erreur graphique relevée sur le H transformé en N du nom de l'empereur et la forme « courbe » des lettres, au droit principalement (figure 8) témoignent d'une imitation réalisée avec des coins fabriqués par le faussaire. Cette graphie des lettres se retrouvent occasionnellement sur des monnaies provinciales, souvent du IIIe siècle, pouvant attester d'un artiste proche-oriental.

Le faux denier d'Hadrien offert dans une tombe très tardive, sans trace d'usure de circulation, montre que c'est un élément résiduel (trouvé lors d'un creusement quelconque ?) et dont seul l'aspect brillant et précieux partiellement conservé aurait été pris en compte pour son dépôt.

Figure 8

À Uzès, un monnayage inconnu

Plus récemment, en 2017, une fouille importante en centre-ville d'Uzès (Ancienne gendarmerie) et dans le cœur de l'antique Ucetia, la première réalisée jusqu'à maintenant[6], a mis au jour cinquante monnaies dans des contextes allant du IIe siècle av. J.-C. au début du Moyen Âge.

Outre la découverte exceptionnel d'un aureus de Germanicus[7], dépôt de fondation d'un bassin privatif d'une riche *domus*, une monnaie en argent a été trouvé dans une couche de remblai d'un sol, datée stratigraphiquement et archéologiquement entre -150 et -50. Le mobilier céramique peu important concerne de la vaisselle commune (ou d'importation, amphore italique, etc.) et il n'a pas été possible d'affiner cette datation. Cette monnaie est résiduelle toutefois dans ce contexte.

Cette monnaie en argent, d'un module de 11,99 mm, d'une épaisseur de 2,30 mm et d'un poids de 1,59 g (figure 9) présente différents caractères iconographiques difficile d'interprétation. S'il est aisément possible de reconnaître une roue à quatre rayons, motif à consonance fortement celtique, il est malaisé de déterminer le sens de lecture de la pièce et ses orientations. Cette roue pourrait être associée à une corne d'abondance en la basculant de 90° et à un différent éventuel, un sigma ou un mu (figure 10), voire d'autres motifs indéterminés.

6. La ville antique s'étend intégralement sous la ville médiévale et moderne actuelle
7. Aureus de Nero Claudius Drusus, restitution de Claude daté entre 41 et 45 (19,44 mm 7,68 g, 10 h).

Figure 9 (agrandissement × 2).

Figure 10

L'autre face montre cependant un ou plusieurs motifs qui s'éloignent de toute représentation empruntée au monde celtique, et semblerait évoquer un animal ou un motif floral. Les recherches menées dans les ouvrages de référence tant de monnaies celtiques, grecques ou d'autres horizons du monde occidental antique n'ont pas abouti à identifier cette exemplaire.

Dans le dictionnaire des monnaies de MM Feugère et Py[8], ouvrage assez exhaustif, une seule mention de découverte monétaire à Uzès apparaît sur les dizaines de milliers de trouvailles rapportées. Il s'agit d'un potin de la vallée du Rhône. La découverte de monnaies dans cette zone reste donc très limitée, même en fouille, ce qui accentue le caractère exceptionnel de certaines trouvailles. À titre comparatif, pour une surface fouillée d'un peu plus de 50 % supérieure (4 000 pour 6 600 m^2), il a été trouvé 5,5 fois plus de monnaies à Nîmes lors de la fouille des allées Jean-Jaurès qu'à Uzès. Il faut noter toutefois le pourcentage élevé d'exemplaires préromains trouvés dans cette dernière ville (18 contre 5 %).

L'association de motifs provenant de communautés culturellement différents est envisageable. La monnaie de bon argent présente un poids qui pourrait être équivalent à un triobole, sur la base du système monétaire massaliote qui influence fortement le monnayage des peuples littoraux côtoyant la cité phocéenne. Elle pourrait datée du IIe siècle av. J.-C. début des émissions de la plupart des monnaies préromaines du sud de la Gaule.

La découverte de cette pièce à l'intérieur de la ville antique, dans les niveaux les plus anciens revenus, fait songer à une émission locale de la cité préromaine d'Ucetia, fortement hellénisée par ailleurs comme l'a révélé cette fouille et dont le monnayage reste actuellement inconnu (publié).

Un *argenteus* inédit

Une autre monnaie trouvé dans la même fouille précédente a été identifié comme un *argenteus* de Childebert Ier, frappé sans doute en Arles ou à Marseille, proche des quelques très rares monnaies connues qui attestent de l'existence fugace de ces ateliers. Le contexte de découverte est un habitat occupé au VIe-début VIIe siècle.

Très corrodée, la monnaie était recouverte de sel d'argent et ébréchée. Son module est de 9,69 mm, pour une épaisseur de 0,64 mm et un poids ridicule de 0,07 g. L'axe du coin se situe à 12 h. La frappe est cependant centrée et l'usure très légère.

8. Feugère, Py 2011, p. 619.

Cette monnaie se présente ainsi (figure 11) :
D/ E L / (D)IBER / T I, en trois registres superposés.
R/ Chrisme dans un cercle perlé.

Figure 11 (agrandissement × 2).

La première lettre du second registre n'est pas clairement identifiable mais il semble bien qu'il s'agisse d'un D ainsi qu'il apparait selon certaines prises de vue (figure 12).

Figure 12

La légende du droit est à ce jour inédite. Une monnaie en cuivre avec une légende très proche provient des fouilles de la villa Saint-Pierre 1 d'Eyguières[9] : EL / DEBER / TIR.

Cependant, le revers est identique à l'*argenteus* au nom de Childebert Ier découvert à Saint-Mitre-les-Remparts (Bouches-du-Rhône), attribué à l'atelier de Marseille, dont la croix chrismée est également contenue dans un cercle perlé[10].

Quelques rares *argentei* d'un poids similaire (toujours moins de 0,1 g) ont été principalement trouvés dans les Bouches du Rhône, frappés dans les ateliers d'Arles ou de Marseille vers les années 536-546, selon l'étude récente de MM. Schiesser et Vandenbossche[11].

Cet *argenteus* fait donc partie de l'exceptionnelle série de ces micro-monnaies, très difficiles à trouver en fouille.

Bibliographie

RPC I : A. Burnett, M. Amandry, P.P. Ripollès, *Roman Provincial Coinage I. From the death of Caesar to the death of Vitellius (44 BC to AD 69)*, London / Paris, 1992.

RPC III : M. Amandry, A. Burnett (dir.) *et al.*, *Roman Provincial Coinage III. Nerva, Trajan and Hadrian (AD 96-138)*, London / Paris, 2015.

9. Lafaurie 1993, p. 241.
10. Lafaurie 1983.
11. Schiesser, Vandenbossche 2017.

Besombes, Barrandon 2001 : P.-A. Besombes, J.-N. Barrandon, Les *dupondii* de Nîmes : Datation, diffusion et nature du métal utilisé, *RN*, 157, 2001, p. 305-330.
Pellé, Blet-Lemarquand 2014 : R. Pellé, M. Blet-Lemarquand, Flans monétaires d'as de Nîmes, *RN*, 171, 2014, p. 341-352.
Pellé 2013 : R. Pellé, Deux variétés inédites de sesterces d'Hadrien et d'Antonin le Pieux, *BSFN*, 68-1, 2013, p. 10-13.
Feugère, Py 2011 : M. Feugères, M. Py, *Dictionnaire des monnaies découvertes en Gaule méditerranéenne*, Éditions Monique Mergoil, Montagnac, 2011.
Lafaurie 1993 : J. Lafaurie, Annexe 3. Monnaies du Ve au Xe siècle, *Revue archéologique de Narbonnaise*, 26, 1993. p. 241-246.
Lafaurie 1983 : J. Lafaurie, Deux monnaies en argent du VIe siècle trouvées à Saint-Blaise, com. de Saint-Mitre-les-Remparts (Bouches-du-Rhône), *BSFN*, 1983, p. 411-413.
Schiesser, Vandenbossche 2017 : Ph. Schiesser, É. Vandenbossche, Cinq *argentei* inédits du Ve et VIe siècle dont un de Jovin (411-413), un d'Arles et un de Marseille, *Cahier Numismatique*, 199, 2014, p. 27-35.

René WACK*

Les monnaies illégales des protestants du Languedoc sous Louis XIII

L'objet de la présente communication est de faire le point sur les frappes faites entre 1622 et 1629 en Languedoc sous l'autorité du Duc de Rohan qui s'était déclaré le 8 janvier 1622 « chef et général des églises réformées du royaume es province de Languedoc et haute Guienne et gouverneur de Montpellier »[1]. La redécouverte récente dans les Archives départementale de l'Hérault par Arnaud Clairand[2] de documents inexploités apporte un éclairage nouveau sur ce monnayage lié aux troubles religieux sous le règne de Louis XIII. Le fait que les journées numismatiques de notre société ont lieu cette année dans la ville de Nîmes présente une occasion idéale pour évoquer les frappes des « Rouanës ».

Les premières frappes faites à l'initiative du Duc de Rohan ont eu lieu dans l'atelier de Montpellier. Alors que cet atelier était au chômage depuis la fin du règne d'Henri IV[3], le Duc de Rohan a initié le bail et affermé la Monnaie à un nommé François Grèzes et son associé François Bonneterre[4] et sollicité les ouvriers et monnayeurs de l'atelier royal, y compris ceux qui étaient de religion catholique. Nous connaissons ce monnayage à travers l'enquête diligentée par la Cour des Monnaies de Paris à la suite de la découverte de monnaies portant le différent de l'atelier de Montpellier, à savoir la lettre N, dans la circulation courante[5]. Deux arrêts de la Cour en date du 9 mars 1623 concernent l'enquête sur la fabrication à Montpellier d'écus d'or, de douzains et de double tournois défectueux en poids et loi en 1621 et 1622[6]. En réalité, il n'y a pas

* Membre titulaire de la SFN. Nous remercions chaleureusement MM. A. Clairand, Chr. et O. Charlet pour leur contribution à la présente communication.
1. La Garde 1884.
2. Clairand, ouvrage sur les frappes royales (1610-1794) à paraître.
3. Collin 1986.
4. AD Hérault, 3B23.
5. Lafaurie 1974.
6. AN z1b 47, fo 249vo-250.

eu de frappes en 1621 contrairement à ce que supposait la Cour des Monnaies, la première délivrance ne datant que du 9 avril 1622 et la dernière du 19 octobre, lorsque le connétable de Lesdiguières s'était rendu maître de la ville. Dans ses arrêts la Cour ordonna la saisie et la mise sous scellés de tous les fers, pilles et trousseaux ayant servi à cette fabrication, l'arrestation et la conduite à la prison de Fort l'Évêque à Paris de François Grèzes, fermier de la Monnaie et le décri de toutes les espèces frappées dans l'atelier de Montpellier sous l'autorité du Duc de Rohan[7]. À notre connaissance aucun écu d'or au soleil portant le millésime 1622 et la lettre d'atelier N n'est parvenu jusqu'à nous, par contre nous connaissons des douzains et des doubles tournois issus de ces frappes.

Douzain 1622 N Montpellier (figure 1)

D/ + • LVDOVICVS • XIII • D • G • FRA • ET • NA différent REX, écu de France couronné, N à la pointe de l'écu.

R/ +SIT • NOMEN • DNI • BENEDIC • 1622 différent Croix échancrée cantonnée de 2 couronnes et de 2 lis.

2,14g, 23 mm, Musée de la Romanité nº 2018-0-618.

Au droit le différent est une sphère, un annelet ou un besant héraldique entre NA et REX, au revers le différent après la date ressemble à un croissant sous 2 points, (figure 14). Nous ignorons actuellement à quoi ils correspondent (marque du maître, du graveur ?).

Double tournois 1622 N Montpellier (figure 2)

D/ • LOYS • XIII • R • DE • FRAN • ET • NA, buste juvénile du roi, lauré, drapé et cuirassé, avec col plat.

R/ + • DOVBLE • TOVRNOIS • 1622 • , trois lys posés 2 et 1.

2,33 g, 20 mm, coll. privée.

Figure 1

Figure 2

À la suite de la reddition et occupation de la ville et à l'installation d'une garnison royale le centre de décision du Duc de Rohan s'était déplacé à Nîmes suivi par les ouvriers et monnayeurs de l'atelier de Montpellier mais également par leurs enfants pour aller faire la guerre au roi[8]. C'est ainsi que dès le début des hostilités en Languedoc le Duc de Rohan fit frapper monnaies à Nîmes avec le différent de la ville de Montpellier, la lettre N, le personnel et probablement l'outillage étant déjà sur place.

7. AN ^{z1b} 47, f° 307 v°-309.
8. AD Hérault « Rolle des ouvriers et monnoyeurs qui sont dans la rébellion. 1628 ».

Ce que confirme un courrier du 4 novembre 1628 adressé de Montpellier par Henri II de Bourbon, Prince de Condé au Duc de Rohan, l'accusant entre autres de se rendre coupable « d'avoir fait battre monnaies aux marques royales et deues au Roy seul »[9]. Ce dernier lui répondit d'Alèz le 6 novembre 1628 que « si l'on a fait battre monnaie parmi nous, c'est au coing du Roy comme il s'est pratiqué en nos guerres civiles ».

Les monnaies frappées à Nîmes en 1628 et 1629 sont des écus d'or qui sont rares et des douzains en grand nombre connus localement sous l'appellation de « Rouanës » dérivé de Rohan.

Les écus d'or recensés, et dont nous avons une image, sont au nombre de six exemplaires présentant des différents variés.

Écu d'or 1628 N Nîmes avec molette (figure 3)
D/ (Soleil) LVDOVICVS · XIII · DG (différent) FRAN · ET · NAVA · REX · , écu de France couronné.
R/ +CHRISTVS · REGNAT · VINCIT · ET · IMPE (molette) 1628, croix anillée et fleurdelisée au centre N.
3,27 g, 24,5 mm, coll. privée.
La marque ou différent entre DG et FRAN n'est pas identifiée.

Écu d'or 1628 N Nîmes avec molette et cercle pointé (figure 4)
D/ (Soleil) LVDOVICVS · XIII · D : G (différent) FRAN · ET · NAVA · REX · ⊙ · , écu de France couronné.
R/ +CHRISTVS · REGNAT · VINCIT · ET · IMPE (molette) 1628, croix anillée et fleurdelisée au centre N.
3,24g, 22 mm, coll. privée.

Deux autres exemplaires identiques ont été proposés dans une vente Boule du 2 décembre 2016, lot n° 107 (3,28 g, 22 mm), et dans une vente Osenat à Fontainebleau, experte Françoise Berthelot-Vinchon, le 24 février 2018, lot 31 (3,28 g).

Écu d'or 1629 N Nîmes avec losange pointé (figure 5)
D/ (Soleil) LVDOVICVS · XIII · DG · FRAN · ET · NAVA (losange pointé) REX, écu de France couronné.
R/ +CHRISTVS · REGNAT · VINCIT · ET · IMP : 1629, croix anillée et fleurdelisée au centre N.
3,30 g, 25 mm, coll. privée (ancienne collection V. Luneau).

Un autre exemplaire de 1629 a été proposé dans la vente iNumis du 11 décembre 2012, lot 118, 3,32 g, 24 mm. Les coins de droit et de revers sont variés.

Les douzains ou « Rouanës », probablement frappés en grand nombre, se rencontrent plus fréquemment. Il y a plusieurs différents utilisés lors de ces frappes.

9. La Garde 1884.

Figure 3

Figure 4

Figure 5

Figure 6

Figure 7

Figure 8

Figure 9

Douzain 1628 N Nîmes avec molette (figure 6)

D/ +LVDOVICVS • XIII • N • DG • FRA • ET • N • REX • , écu de France couronné accosté de 2 L.

R/ +SIT • NOMEN • DNI • BENEDICT 1628 (molette), croix échancrée cantonnée de 2 lis et de 2 couronnes.

1,99 g, 23 mm, Musée de la Romanité n° 2018-0-473 (Molette identique à celle des écus d'or de 1628).

Douzain 1628 Nîmes avec une tour (figure 7)

D/ +LVDOVICVS • XIII • N • DG • FRA • ET • N • REX, écu de France couronné accosté de 2 L.

R/ +SIT • NOMEN • DNI • BENEDICT 1628 (tour), croix échancrée cantonnée de 2 lis et de 2 couronnes.

2,06 g, 22 mm, Musée de la Romanité n° 2018-0-474.

La tour ouverte surmontée de 3 donjons dont celui du milieu plus élevé, rappelle celle des armes d'Anduze. Ce qui a pu laisser à penser à certains auteurs du XIXe siècle qu'il y avait un atelier monétaire à Anduze. Nous n'avons rien retrouvé qui puisse conforter cette hypothèse.

Parmi la liste des monnayeurs et ouvriers de la Monnaie de Montpellier qui sont allé battre monnaie à Nîmes aucun n'était originaire d'Anduze, ils étaient soit de Montpellier soit de Melgueil, siège de l'ancien atelier monétaire, ce qui écarte l'utilisation de la tour d'Anduze par un tailleur ressortissant de cette commune. Le fait que de nombreux ouvriers ou monnayeurs soient toujours domiciliés à Melgueil s'explique par l'hérédité des charges.

La croisette initiale du droit s'avère être un roc héraldique, bien visible et identifiable sur certains exemplaires (figure 15).

Douzain 1628 N Nîmes sans différent (figure 8)

D/ +LVDOVICVS • XIII • N • DG • FRA • ET • N • REX, écu de France accosté de 2 L.

R/ +SIT • NOMEN • DNI • BENEDICT 1628, croix échancrée cantonnée de 2 lis et de 2 couronnes.

1,84 g, 22,5 mm, coll. privée.

Douzain 1629 N Nîmes avec Y (figure 9)

D/ N LVDOVICVS • XIII • DG • FRA • ET • NA • REX, écu de France couronné accosté de 2 L.

R/ +SIT • NOMEN • DNI • BENEDIC • 1629 • Y, croix échancrée cantonnée de 2 lis et de 2 couronnes.

2,33 g, 23 mm, Musée de la Romanité nº 2018-0-476.

Les variétés et les changements ou absence de différents n'ont pas d'explication actuellement.

La Cour des Monnaies a ouvert une enquête le 28 février 1631, à la suite de la découverte dans la circulation courante à Paris, de trois écus d'or ainsi qu'un douzain avec le différent N de la monnaie de Montpellier[10]. Dès le 3 avril 1631 elle cite à comparaître Pierre Lefèvre, le juge-garde de Montpellier qui lors de son interrogatoire du 11 avril suivant a déclaré qu'aucune frappe n'a été faite à Montpellier de 1626 à 1629 et que ces trois écus d'or et le douzain étaient « de la fabrication du sieur Duc de Rohan comme il est notoire et manifeste à ung chacun »[11], ce que confirme l'échange de courrier entre le Prince de Condé et le Duc de Rohan, déjà évoqué. Un arrêt du 14 avril 1631 relaxa Pierre Lefèvre et ordonna une enquête au sujet des frappes nîmoises de 1628 et 1629[12]. Cette information n'a probablement pas été poursuivie, car contraire à l'Édit de Nîmes du 20 juillet 1629, faisant suite à la paix d'Alais, accordant une amnistie générale visant expressément « la fabrication de monnaie à quel titre et coing que ce soit et évaluation d'icelle »[13]. Cette absence d'enquête nous prive malheureusement de nombreux renseignement sur le lieu et les conditions de fabrication de ces monnaies ainsi que sur les différents utilisés.

10. AN z1b 507.
11. AN z1b 507.
12. AN z1b 48 fº 213 vº-214 vº.
13. Bergeal, Durrleman 1985.

Le Duc de Rohan ne s'est pas seulement contenté de faire battre monnaies à Nîmes mais dès le 15 juillet 1628 il envoya Commission au sieur Valada et autres pour faire dresser un Bureau de Monnoye à Montauban[14], les motifs évoqués pour justifier cette frappe sont « le service du public, le paiement des gens de guerre et le débit des denrée ». L'inventaire des fers et coins utilisés pendant les années 1628 et 1629, fait le 14 juin 1630 et conservé dans les archives municipales de la ville[15], indique les espèces frappées, à savoir des écus d'or au soleil à la marque de Paris, des pièces de 10 sous 6 deniers (demi-francs) des sols ou douzains et des doubles et deniers tournois. Aucune monnaie d'or, ni de demi-franc n'ont, à notre connaissance, été retrouvés à ce jour, mais nous vous présentons les douzains, doubles et deniers tournois retrouvés.

Douzain 1628 MA Montauban (figure 10)

D/ LVDOVICVS • XIII • D : G • FRΛN • ET NΛVΛ, écu de France accosté de 2 L, MA liés à l'exergue, légende à 6 h.

R/ SIT • NOMEN • DOMINI • BENEDIC 1628, croix échancrée cantonnée de 4 couronnes.

2,01 g, 22,7 mm, coll. privée.

La légende du droit est incomplète, le mot REX de la fin de légende est absent, le graveur n'ayant plus de place. Cette erreur est présente sur tous les douzains de 1628 que nous avons pu examiner.

Douzain 1629 MA Montauban (figure 11)

D/ • LVDOVICVS • XIII • D • G • FRAN • ET • N • REX • , écu de France accosté de 2 L, MA liés à l'exergue, légende à 6h.

R/ • SIT • NOMEN • DOMINI • BENEDIC • 1629, croix échancrée cantonnée de 4 couronnes.

Monnaie inédite présentée par A. Clairand dans le Bulletin numismatique n° 155 de la CGB de juillet-août 2016, poids et diamètre inconnus.

Double tournois 1629 MA Montauban (figure 12)

D/ • LOVIS • XIII • R • DE FRN (sic) ET • NA, buste juvénile du roi à droite, lauré, drapé et cuirassé, au col plat, MA liés à l'exergue, légende à 6h., portrait fruste d'un graveur local.

R/ + • DOVBLE • TOVRNOIS • 1629 • , trois lis posés 2 et 1.

1,56 g, 20 mm, coll. privée.

Un autre ex. varié est apparu dans la vente CGB Monnaies XVIII en 2003 n° 1373, 3,14 g, 20 mm avec la curieuse légende : LOVIS • X (sic) • R • DE • FRAN • ET • NAVA.

Denier tournois 1629 MA Montauban (figure 13)

D/ • LOVIS • XIII • R • DE • FRA • ET • N • , buste juvénile du roi à droite, lauré, drapé et cuirassé, au col plat, MA liés à l'exergue, légende à 6 h.

R/ + • DENIER • TOVRNOIS • 1629 • , 2 lis dessous MA liés.

14. Devals 1857.
15. Archives de la ville de Montauban, série GG.

0,92 g, 17 mm, coll. privée.
Cet exemplaire est à notre connaissance le seul retrouvé à ce jour.

En conclusion, ces monnaies bien qu'illégales, la frappe du douzain ayant été interdite par l'ordonnance du 19 juin 1596, et décriées par la Cour des Monnaies à plusieurs reprises ont pourtant continué à circuler et de nombreux exemplaires ont été contremarqués par une fleur de lis conformément à l'Édit royal de juin 1640, publié le 7 juillet suivant, portant le cours des douzains contremarqués à 15 deniers et nous pouvons constater que les douzains frappés dans les ateliers du Duc de Rohan ont été présenté pour subir la contremarque sans difficulté malgré leur décri.

Figure 10

Figure 11

Figure 12

Figure 13

Figure 14 - Douzain frappé à Montpellier en 1622, coll. privée.

Figure 15 - Douzain 1628 Nîmes, CGB bry_407280, 1,87 g, 23 mm.

Figure 16 - Douzain 1629 Nîmes, CGB V24_1302, 1,84 g, 22,5 mm.

Figure 17 - Douzain frappé à Montauban en 1628, collection privée, 1,65 g, 24 mm.

Nous avons malheureusement dû limiter cette communication à l'essentiel, vu les contraintes de temps et de publication inhérentes aux journées numismatiques et nous espérons avoir l'occasion de faire, dans un proche avenir, une étude exhaustive de ce monnayage très particulier.

Bibliographie

La Garde, 1884 : H. de La Garde, *Le Duc de Rohan et les protestants sous Louis XIII*, Paris, 1884.

Collin, 1986 : B. Collin, *L'atelier monétaire royal de Montpellier et la circulation monétaire en Languedoc de Louis XIII à Louis XVI (1610-1693)*, Nîmes, 1986.

Lafaurie, 1974 : J. Lafaurie, Douzains au nom de Louis XIII émis par les Huguenots, *BSFN*, 1974, p. 582-584.

Bergeal, Durrleman, 1985 : C. Bergeal, A. Durrleman, *Protestantisme et libertés en France au xviie siècle : de l'édit de Nantes à sa révocation, 1598-1685*, Carrières-sous-Poissy, 1985.

Devals, 1857 : M. J. Devals aîné, *Notice historique sur la monnaie frappée à Montauban pendant les guerres de religion*, Montauban, 1857.

Christian CHARLET*

La foire internationale de Beaucaire au xviie siècle (1610-1715) et ses monnaies : les vraies, les fausses et celles de nécessité

Aujourd'hui devenue locale et symbolique, bien que le champ de foire aux pieds du château existe toujours, la foire internationale de Beaucaire fut célèbre pendant sept siècles, du xiie au xixe siècle. Bien qu'internationale, elle fut d'abord la foire de Nîmes et, par extension, également celle de Montpellier et du Languedoc tout entier. Par son immense rayonnement, elle fut aussi celle d'Avignon et des villes de Provence, Arles et Aix en particulier[1].

Le choix de Beaucaire pour accueillir une foire commerciale internationale s'explique. Beaucaire, ville fortifiée au bord du Rhône, en face de Tarascon en Provence, semblable à Villeneuve-Saint-André en face d'Avignon, est en fait, sur ce grand fleuve européen, le port de la ville de Nîmes. Celle-ci n'en est distante que d'une vingtaine de km. Ce port de Beaucaire était alors le dernier port de la haute mer sur le Rhône que certains navires de Méditerranée pouvaient remonter depuis son embouchure.

Par ailleurs, la ville de Beaucaire était idéalement située au carrefour de deux importantes voies romaines terrestres qui s'y rejoignaient sur la rive droite du Rhône : la *via Domitia*[2] qui relie le Rhône aux Pyrénées précisément en partant de Beaucaire et la *via Julia Augusta* (ancienne *via Aurelia*) qui mène en Italie en passant par le célèbre trophée de la Turbie.

Malheureusement, au xixe siècle, l'arrivée du chemin de fer donnera le coup de grâce à cette foire en supprimant la position stratégique de Beaucaire qui lui permettait de recevoir des bateaux descendant le Rhône depuis Lyon ou le remontant depuis la Camargue et de golfe de Fos-sur-Mer.

* Membre titulaire de la SFN, ancien historien de la Ville de Paris.

1. Cf. Forton 18636 ; Barnaud 2010 a et b ; Vincent 2014, p. 19 et suiv.
2. Voir à proximité de Lunel, entre Nîmes et Montpellier, le site de l'*oppidum d'Ambrussum* avec les restes du pont romain sur le Vidourle.

Un document publié en 1709[3] résume en quelques lignes ce qu'était à l'époque la foire de Beaucaire :

> « Il n'*y a point en France de commerce plus utile ny plus agréable que celui qui se fait tous les ans à Beaucaire, à la fête de la Magdeleine. Cette ville est dans le Languedoc située sur le Rhône, vis-à-vis de Tarascon. Dans le temps de la foire, on y voit arriver une abondance infinie de marchandises précieuses par la commodité du fleuve. Non seulement les François*[4] *y en apportent des provinces les plus reculées du Royaume, mais aussi des Afriquains, des Grecs & des peuples d'Asie. Rien n'est plus beau que la diversité des étrangers, & lors que la paix favorise le négoce, on peut dire que Beaucaire est un lieu plein de richesses immenses.* »

Ce texte est écrit à un des pires moments de la guerre de Succession d'Espagne. La ville de Lille est tombée entre les mains des Alliés, coalisés contre la France, à la fin de l'année 1708. Celle de Tournai prendra le même chemin lors de l'été 1709. La sanglante bataille de Malplaquet où plus de 200 000 combattants s'affrontent au début de septembre 1709, stoppe l'invasion de la France. Tresser les louanges de la foire de Beaucaire en un tel moment donne une idée de l'ampleur qui pouvait être celle de cette manifestation en temps de paix.

La foire de Beaucaire existait dès le Moyen Âge car elle est déjà connue dans des textes du XIIe siècle. Mais c'est surtout à partir du XVe siècle qu'elle prit une grande importance, après la fin de la guerre des Cent ans, grâce à Louis XI qui lui accordera en 1464 une charte favorisant son développement[5]. On peut considérer que c'est à partir de cette date que s'affirma son importance sur le plan international.

Les besoins en numéraire

Les marchands venant de partout, le bureau de change de Beaucaire, qui dépendait de Montpellier, était florissant, bien que la durée de la foire fût courte : huit jours seulement au moment de la *fête de la Madeleine* (écrite alors *Magdeleine*) célébrée chaque 22 juillet[6]. Les franchises dont bénéficiaient les marchands pendant la durée de la foire expliquent le nombre élevé ainsi que l'origine très diversifiée de ces commerçants et artisans.

Le volume des échanges commerciaux était considérable. Par voie de conséquence, on brassait pendant la foire beaucoup d'argent. D'où la nécessité de l'approvisionner en numéraire dans une quantité suffisante, afin de satisfaire aux besoins du commerce. Sinon, lorsque le numéraire manquait, on offrait aux faux-monnayeurs la tentation de profiter du volume élevé des échanges pour placer leurs fausses monnaies. Une corrélation existait ainsi entre l'insuffisance du montant disponible des espèces légales et la prolifération de la fausse monnaie. C'est ainsi que sous le règne de Louis XIV, pendant la période des réformations (1690-1705) et de la refonte de 1709, des milliers de faux louis d'or de Louis XIV furent saisis au bureau de change de la foire ; nous y revenons plus loin[7].

3. Anonyme 1709 ; Charlet 1994, p. 35 et suiv.
4. Écriture ancienne pour « Français ».
5. Cf. Forton 1836 ; Charlet 1994, p. 42-43 ; Vincent 2014, p. 19-21.
6. Jour de la fête de Sainte Marie-Magdeleine, vénérée en Languedoc et en Provence (cf. les Saintes-Marie de la mer et Saint-Maximin la Sainte-Baume).
7. Cf. Charlet 1994, p. 43-45 ; Collin 1986, p. 328.

On peut classer le numéraire nécessaire aux besoins de la foire en 4 catégories :
- les espèces ayant légalement cours dans le royaume ;
- les espèces étrangères décriées par le roi mais tolérées et plus ou moins acceptées par la population surtout quand il s'agissait d'espèces imitées ;
- les fausses monnaies, notamment les faux bien imités, mieux acceptés que les faux grossiers ;
- les monnaies de nécessité. Elles seront créées vers 1682 par un commerçant montpelliérain qui s'engageait à les annuler après remboursement de leur contre-valeur.

1. Les espèces ayant légalement cours dans le royaume de France

Elles relèvent de deux catégories : les monnaies émises officiellement par le roi et fabriquées dans ses ateliers monétaires d'une part, mais aussi des monnaies étrangères auxquelles le roi a accordé un *privilège de libre circulation* dans son royaume.

a. Les monnaies du roi

Ce sont celles créées par ses ordonnances. Elles circulent jusqu'à leur démonétisation prononcée par une autre ordonnance royale qui leur retire tout cours et mise. La démonétisation peut, parfois, pour certaines espèces, avoir lieu très longtemps après l'émission initiale : plusieurs décennies, voire plusieurs siècles. Au XVIIe siècle, jusqu'à la réforme de 1640-1641[8] les monnaies royales en cours étaient celles du règne de Louis XIII ainsi que celles des règnes précédents qui n'avaient pas été démonétisées. Après cette réforme, n'auront cours que les nouvelles monnaies d'or et d'argent ; celles de cuivre sont décriées en 1643-1645, tandis que celles de billon sont estampillées d'une contremarque en 1640 leur permettant de continuer à circuler.

Les monnaies du roi qui circulent légalement à la foire de Beaucaire peuvent provenir de n'importe quel atelier du royaume. Toutefois, dans les faits, trois ateliers étaient mis spécialement à contribution, du fait de leur proximité avec Beaucaire : Villeneuve-Saint-André-les-Avignon qui est le moins éloigné, Montpellier et Aix-en-Provence, à plus grande distance, celle-ci à peu près égale de la foire pour chacun. De ces ateliers dépendaient des bureaux de change qui reprenaient les espèces étrangères, non bénéficiaires du privilège de libre circulation, afin de les refondre. Aix-en-Provence était, de loin, le plus important des trois ateliers : Villeneuve-Saint-André ne fonctionna que par intermittence, de rares années sous Louis XIII, avant de fermer définitivement en 1662 ; Montpellier fut plusieurs fois fermé ou tomba en chômage entre 1662 et 1690[9]. Seul l'atelier d'Aix fut en activité tout au long du XVIIe siècle : sa seule production n'était pas suffisante pour couvrir les besoins de la foire de Beaucaire.

8. Création du louis d'or (ordonnance du 31 mars 1640) et du louis d'argent dit « écu blanc » (édit de Péronne donné en septembre 1641).
9. La Monnaie fut d'abord en chômage jusqu'à 1636, puis fermée de 1662 à 1666, de 1669 à 1679, enfin de 1681 à 1689. Cf. Collin 1986 ; Arbez 1996 p. 295-296 ; Droulers 1992, p. 83-84.

À partir de 1662, consécutivement à la fermeture définitive de Villeneuve et à celle, temporaire, de Montpellier, la pénurie d'espèces royales se fit sentir à la foire de Beaucaire. C'est ainsi qu'en 1666, le 20 juillet et le 21 août, l'intendant des galères à Marseille se plaint du moindre succès de la foire de Beaucaire en raison de l'insuffisance du numéraire[10]. Cette situation conduira à la fabrication de monnaies de nécessité en cuivre vers 1682 après une nouvelle fermeture de la Monnaie de Montpellier.

Ultérieurement, en 1697, l'intendant du Languedoc Nicolas Lamoignon de Basville, après avoir rappelé que la foire de Beaucaire « est sans doute la plus grande et la plus renommée du royaume », évoque les problèmes de change que pose cette foire qui exige un numéraire abondant. Basville propose de donner libre cours aux piastres étrangères en provenance d'Espagne et d'Italie notamment. Louis XIV ne donnera pas suite à cette proposition qui confirme une nouvelle fois les difficultés résultant de l'insuffisance du numéraire lors de la foire[11].

b. Les monnaies étrangères bénéficiaires du privilège de libre circulation en France

Ce sont d'abord les monnaies d'or et d'argent du roi d'Espagne, car elles tiennent lieu de référence internationale à l'époque : pistole d'or sur laquelle est aligné le louis d'or de Louis XIII créé en mars 1640, piastre d'argent de 8 réaux sur laquelle est aligné l'écu blanc de Louis XIII créé en septembre 1641.

Ce sont aussi les monnaies de grands seigneurs, princes apparentés au roi de France ou alliés de celui-ci. Ils battent monnaies dans des terres de petite étendue, leurs espèces étant souvent imitées de celles du roi : les Bourbon-Albret en Navarre-Béarn, les Bourbon-Montpensier à Trévoux dans les Dombes, les Grimaldi dans la principauté de Monaco (depuis 1643), le duc de Lorraine Léopold Ier pour ses « léopolds » d'or et d'argent (à partir de 1700). Pour être privilégiées, ces espèces provinciales ou seigneuriales doivent être alignées sur les espèces royales correspondantes en ce qui concerne le poids, le titre, le remède et la valeur. Le volume de ces monnaies privilégiées est peu élevé, on peut le considérer comme marginal[12].

2. Les espèces décriées par le roi mais tolérées par la population

Vis-à-vis de la foire de Beaucaire, ce sont essentiellement les monnaies de Savoie, de la principauté d'Orange et des États du Pape en Avignon. À diverses reprises les rois de France les ont décriées et en ont interdit leur circulation en France, notamment celles d'Orange et d'Avignon dont plusieurs espèces sont des imitations non autorisées de la monnaie du roi : celui-ci les considère d'ailleurs comme des contrefaçons de sa monnaie. Malgré les décris royaux plusieurs fois renouvelés, ces monnaies, considérées par le roi comme des parasites, continuent de circuler en Dauphiné, en Provence et en Languedoc[13].

Elles trouvent naturellement un débouché privilégié à la foire de Beaucaire.

10. Schlumberger, Longpérier 1884, p. 237 (avec note 1).
11. *Mémoire sur la province de Languedoc*, cf. Moreil 1985, ch. IV, p. 233-261 consacrées au commerce ; voir Charlet 1994, p. 42.
12. Pour le privilège de libre circulation voir Charlet 1997.
13. Sur les imitations des espèces royales par des grands seigneurs, voir Dieudonné 1936.

3. Les fausses monnaies

Elles ont existé à toutes les époques mais on constate leur considérable accroissement et leur prolifération durant les 25 dernières années du règne de Louis XIV, c'est-à-dire pendant la période des réformations et de la refonte de 1709. La ville de Lyon, le Dauphiné, la Provence furent des centres importants de faux monnayage comme nous l'avons montré, Arnaud Clairand, Marion Delcamp et moi-même, en 2014 et 2015 lors des Journées numismatiques de Gap ainsi que dans la *Revue Numismatique*[14].

Plus récemment, l'excellent ouvrage de Charles Froidevaux, qui vient de paraître, consacre un large développement au faux monnayage à la fin du règne de Louis XIV ainsi qu'à ses ramifications à Lyon, Besançon et en Suisse, à proximité de la frontière française[15].

Avec les mouvements des troupes engagées dans les deux guerres successives de la Ligue d'Augsbourg (1688-1697) puis, après trois années de paix précaires apportées par les traités de Ryswick, celle de Succession d'Espagne, la foire de Beaucaire fut un lieu privilégié d'écoulement de la fausse monnaie. C'est ainsi, par exemple, selon Bruno Collin, qu'on en recensa à la foire tenue en 1711 le nombre de 4 448 faux louis d'or, ce qui est considérable[16].

Nombreux sont les faux louis d'or de cette période dite des « réformations » qui montrent la lettre d'atelier R. Celle-ci était le différent de la Monnaie de Villeneuve avant sa fermeture en 1662, laquelle entraîna la disparition de la lettre R jusqu'à sa réutilisation en 1716 à la Monnaie d'Orléans lorsque cet atelier sera créé par le Régent. L'utilisation systématique de cette lettre R par les faussaires, entre 1690 et 1709, permettait de tromper un public qui ignorait que la Monnaie de Villeneuve était fermée depuis 1662[17].

En septembre prochain, nous aurons l'occasion, Charles Froidevaux, Arnaud Clairand et moi-même, de présenter à la Société un deuxième double louis de Dombes, au millésime 1652 et au nom de Gaston d'Orléans, comme celui présenté l'an dernier aux Journées numismatiques d'Orléans[18], cette fois utilisé en réformation au profit d'un faux double louis d'or de Louis XIV à la lettre d'atelier R.

4. Les monnaies de nécessité frappées (apparemment) à la Monnaie de Montpellier vers 1682

Lorsqu'on évoque les monnaies de la foire de Beaucaire, c'est naturellement à celles-ci que l'on pense. Elles furent découvertes au XIXe siècle par Félix Bessy-Journet (1850, figure 1), le marquis de Lagoy et Jean-Henri Hoffmann (1878, figures 2-3). À cette époque, la pièce de 15 sols étant apparue la première, on se demanda d'abord de quelle foire s'agissait. Puis on conclut rapidement, après avoir retrouvé la pièce de 30 sols et constaté qu'elle était entièrement limée, qu'il s'agissait de monnaies de nécessité fabriquées à l'occasion de la foire de Beaucaire. Le nom de l'émetteur de

14. Charlet *et al.* 2014, p. 187-194 ; Charlet, Clairand 2015, p. 133-159.
15. Froidevaux 2019, t. I.
16. Collin 1986, p. 328.
17. Cf. Charlet 1994, p. 44 avec la référence à Charlet, *BSFN*, décembre 1992, p. 456-459.
18. Cf. Charlet, Charlet, 2018, p. 269-276.

Figure 1

Figure 3

Figure 2

ces pièces était un inconnu car enlevé en le rayant sur la pièce de 15 sols, celle-ci indiquant qu'elle était destinée aux besoins de la foire. En 1926, Ciani confirma le nom de « Marcel » sans avoir lu une intéressante note laissée par Hoffmann (p. 211) un demi-siècle plus tôt[19].

Grâce aux travaux de B. Collin en 1986, des miens en 1994, 2015 et 2017, ainsi que de ceux de L. Barnaud en 2010 et 2015, on peut aujourd'hui reconstituer la genèse de cette fabrication.

Nous avons vu plus haut que, dans les années 1660, la pénurie de numéraire nécessaire au bon fonctionnement de la foire y avait été constatée alors que la France était alors en paix depuis le traité des Pyrénées de 1659. La reprise des opérations militaires en 1667-1668 (guerre de Dévolution), puis de 1672 à 1678 (guerre de Hollande) eut naturellement une incidence sur l'activité de la foire. Mais celle-ci se rétablit à partir de 1679, la paix de Nimègue ayant permis la reprise normale des échanges commerciaux.

Sur le plan monétaire, Colbert obtint de Louis XIV la Déclaration du 28 mars 1679 qui décriait l'ensemble des monnaies étrangères circulant en France.

Pour les remplacer, plusieurs ateliers monétaires furent rouverts dont celui de Montpellier qui avait fonctionné de 1666 à 1668. Toutefois, une nouvelle fermeture de Montpellier en 1681 amena le retour des difficultés, l'atelier d'Aix n'ayant pas une production suffisante pour couvrir les besoins de la foire.

C'est alors qu'un commerçant montpelliérain très important, peut-être le plus riche de la ville, Jean Fargeon, pharmacien et parfumeur connu, ayant de surcroît ses entrées à la Monnaie de Montpellier alors fermée, y fit frapper à son nom et au portrait de

19. Cf. pour cet historique et la description des deux pièces de 30 sols et 15 sols, Charlet 1994 ; 2017 ; Barnaud 2010a.

Figure 4

Figure 5

Figure 6

Figure 7

Louis XIV des monnaies de nécessité de cuivre. Celles-ci furent émises pour 30 sols (figures 4-5) et 15 sols (figures 6-7)[20].

Ces monnaies de nécessité, frappées à l'avers avec des coins anciens[21], au buste dit juvénile de Louis XIV, sont devenues extrêmement rares du fait qu'elles furent annulées après remboursement de ceux qui les avaient utilisées à la place de vraies espèces. Toutefois, nous ignorons totalement combien d'exemplaires Fargeon fit frapper. Une recherche dans les archives concernant Montpellier est donc indispensable, B. Collin ayant fait connaitre l'existence d'une fabrication de monnaie de cuivre dans l'atelier de Montpellier en 1682, sans autre précision ni référence à une cote d'archives[22].

20. Voir les photos des 14 exemplaires retrouvés de ces monnaies de nécessité à la date de janvier 2017, Charlet 2017, p. 12-13.
21. Par comparaison, on peut considérer que ces coins venaient de la Monnaie de Montpellier pour les pièces de 30 sols et d'Aix, plus vraisemblablement, pour celles de 15 sols.
22. Collin 1986, p. 162.

Aujourd'hui, 16 exemplaires ont été retrouvés, dont 7 de la pièce de 30 sols et 9 de celle de 15 sols. Pour cette dernière en effet, deux exemplaires nouveaux sont apparus par rapport à la liste précitée de janvier 2017. D'une part, un nouvel exemplaire figurait dans une vente ALDE (Pierre Crinon) du 6 octobre 2017, nº 362 (poids 4,93 g) et il m'a été possible de l'acquérir. D'autre part, grâce à mon ami Laurent Schmitt que je remercie, j'ai retrouvé un autre exemplaire dans le catalogue de la collection du docteur Cavalier (nº 2691)[23] publié en 1898 lors de la donation de cette collection à la ville de Montpellier.

J'ai écarté plusieurs exemplaires lorsqu'ils n'étaient pas photographiés ou lorsque l'origine était inconnue, ou encore lorsqu'ils me paraissaient douteux : ainsi ceux de la collection Victor Guilloteau (vente 1934) et celle de Jean Teitgen (vente 2015) ne figuraient donc pas dans la nouvelle liste des 16 exemplaires connus avec certitude à ce jour.

En faisant frapper ses monnaies de nécessité avec le portrait de Louis XIV, Fargeon a incontestablement commis un crime de lèse-majesté. Mais ces monnaies semblables à des jetons n'eurent cours qu'à Beaucaire et seulement pendant les quelques jours de la foire. Apparemment, sa fabrication passa inaperçue des autorités nationales. Les rapports des intendants n'en font pas état, la Cour des monnaies de Paris ne fut pas mise au courant alors que le 23 juillet 1682, au lendemain même de l'ouverture de la foire de Beaucaire, elle rend un arrêt à l'encontre des particuliers qui pratiquent illégalement le change[24]. En outre, Fargeon avait de solides appuis : il était le fournisseur attitré de la princesse de Dombes, la Grande Mademoiselle, ainsi que de la Cour de France de Versailles. Enfin, sa fabrication illégale temporaire était, selon lui, justifiée par la nécessité. Quelques années plus tard, lorsque le maréchal de Boufflers fera frapper dans la Monnaie de Lille des pièces de nécessité à l'occasion du siège de la ville, non seulement le Roi-Soleil ne le lui reprochera pas mais il interdira même à toute autorité administrative ou judiciaire, y compris la Cour des monnaies, d'évoquer cette affaire[25].

La fortune de la famille Fargeon ne cessera de croître jusqu'à la Révolution en même temps que sa présence à la Monnaie de Montpellier à travers plusieurs de ses membres qui y occuperont différents emplois d'officiers et de monnayeurs. Les Fargeon deviendront les fournisseurs officiels de la reine Marie-Antoinette[26].

Les monnaies de nécessité de la foire de Beaucaire, émises par Fargeon en/vers 1682 sont dorénavant correctement répertoriées dans la dernière édition 2018 du « Gadoury blanc »[27]. Par ailleurs nous recommandons aux lecteurs intéressés par le sujet de la foire de Beaucaire de prendre connaissance des publications précitées de B. Collin, L. Barnaud et moi-même (1994, 2015, 2017) ainsi que de celle de Michel Vincent (2014)[28].

A-t-on encore quelque chose à découvrir concernant les monnaies privées de Jean Fargeon pour la foire de Beaucaire ? Oui, à propos de deux interrogations :

- Le volume de la production, la quantité de monnaies frappées. À défaut de détail, on devrait pouvoir disposer d'un document indiquant le poids total de cuivre monnayé.
- La confirmation que les coins utilisés pour la pièce de 15 sols venaient bien de la Monnaie d'Aix. Alors, place aux chercheurs afin qu'ils nous apportent ces réponses.

23. Bonnet 1898, p. 253.
24. Arch. Nat. Z1b417, cf. Charlet 1994, p. 40-41.
25. Arbez, Charlet 1996, p. 41-45, notamment p. 43.
26. Cf. Collin 1986 ; Barnaud 2010b.
27. Gadoury 2018, p. 192.
28. Vincent 2014, p. 19-23.

Bibliographie

ANONYME 1709 : ANONYME, *La foire de Beaucaire, nouvelle historique et galante*, Amsterdam 1709.

ARBEZ 1996 : F. ARBEZ, Régie générale des monnaies de France de 1666 à 1672, *RN*, 1996, p. 285-306.

ARBEZ, CHARLET 1996 : F. ARBEZ, Chr. CHARLET, Monnaies de nécessité frappées pendant le siège de Lille, *CahNum*, 128, Juin 1996, p. 41-45.

BARNAUD 2010a : L. BARNAUD, Les monnaies de la foire de Beaucaire (1re partie), *Numismatique et Change*, 418, Septembre 2010, p. 37-39.

BARNAUD 2010b : L. BARNAUD, Les monnaies de la foire de Beaucaire (2e partie), *Numismatique et Change*, 419, Octobre 2010, p. 36-38.

BARNAUD 2015 : L. BARNAUD, La ville de Beaucaire, *Numismatique et Change*, 467, mai 2015, p. 41.

BONNET 1898 : É. BONNET, *Bibliothèque de la Ville de Montpellier, Monnaies, médailles, jetons et sceaux légués par le Dr C. Cavalier, Professeur à la Faculté de Médecine de Montpellier. Catalogue rédigé par Émile Bonnet, avocat*, Montpellier, 1898.

CHARLET 1994 : Chr. CHARLET, La foire de Beaucaire : ses curieuses monnaies de nécessité et ses fausses monnaies, *Annales du Groupe numismatique de Provence*, IX, Aix-en-Provence, 1994, p. 34-47.

CHARLET 2015 : Chr. CHARLET, Vers la vérité sur les monnaies de la foire de Beaucaire, *Numismatique et Change*, 467, Mai 2015, p. 40-41.

CHARLET 2017 : Chr. CHARLET, Les véritables légendes des monnaies de nécessité de la foire de Beaucaire, *BSFN*, 72-01, 2017, p. 9-14.

CHARLET, CHARLET 2018 : Chr. CHARLET, O. CHARLET, Monnaies de Dombes : Rendons à Mademoiselle d'Orléans les monnaies qui n'appartiennent pas à son père Gaston, *BSFN* 73-06, 2018, p. 269-276.

CHARLET *et al.* 2014 : Chr. CHARLET, A. CLAIRAND, M. DELCAMP, La vallée de l'Ubaye, un repère de faux-monnayeurs à la fin du règne de Louis XIV, *BSFN*, 69-6, 2014, p. 187-194.

CHARLET, CLAIRAND 2015 : Chr. CHARLET, A. CLAIRAND, Hôtel des monnaies et faux monnayage. Les destinées surprenantes des deux premiers graveurs de la monnaie de Grenoble au XVIIIe siècle, *RN*, 2015, p. 133-159.

COLLIN 1986 : B. COLLIN, *L'atelier monétaire royal de Montpellier*, Nîmes, 1986.

DIEUDONNÉ 1936 : A. BLANCHET, A. DIEUDONNÉ, *Manuel de numismatique française*, 4 vol., 1912-1936, vol. 4, Paris, 1936 (Dieudonné).

DROULERS 1992 : F. DROULERS, *Encyclopédie pratique d'histoire numismatique et monétaire royale*, tome II, Pornic, 1992, p. 65-87 (Montpellier).

DROULERS 2005 : F. DROULERS, *Encyclopédie pratique d'histoire numismatique et monétaire royale*, tome III, Paris, 2005, p. 218-221[29].

FORTON 1836 : LE CHEVALIER DE FORTON, *Nouvelles recherches pour servir à l'histoire de la ville de Beaucaire*, Avignon, 1836 et Laffitte reprints, Marseille, 1979.

GADOURY 2018 : Éditions V. GADOURY (F. PASTRONE), *Monnaies royales françaises 1610-1792* (5e édition), Monaco, 2018, p. 192.

MOREIL 1985 : F. MOREIL, *L'intendance du Languedoc à la fin du XVIIe siècle*, C.T.H.S., Paris, 1985.

SCHLUMBERGER, Longperrier 1884 : G. SCHLUMBERGER, Œuvres *de A. de Longpérier*, tome sixième, Paris, 1884, p. 237.

29. Nous n'avons pas retenu les derniers propos de cet auteur sur le sujet, exprimés dans la dernière édition (2012) de son *Répertoire...*, p. 600-601, car ils n'apportent rien par rapport à l'étude (2010) de Laurent Barnaud, utilisée à des fins polémiques.

Vincent 2014 : M. Vincent, Commentaires sur la foire de Beaucaire, *Annales du Groupe Numismatique du Comtat et de Provence*, Avignon, 2014, p. 19-23.
Zetter 1923 : C. Zetter, *Évolution des foires et marchés à travers les siècles*, Paris, 1923 (Beaucaire, p. 123-126).

Yannick JÉZÉQUEL*

Les plombs de la bonneterie nîmoise – xviiie siècle[1]

La bonneterie est, au xviiie siècle, une spécialité de la région nîmoise, dont l'Encyclopédie précise qu'elle « comprend non seulement les bonnets faits à l'aiguille ou au métier, qui servent à couvrir la tête, mais les bas, les chaussons & chaussettes, les mitons, mitaines, les camisoles, les jupons, les habits même & tous vêtements… ». Les bas constituent la part la plus importante de cette activité.

Les fabricants nîmois avaient misé sur la quantité aux dépens de la qualité. Ce choix n'était pas le plus mauvais : la production nîmoise était celle qui se vendait le mieux en France et à l'étranger. On retrouve des plombs scellant la bonneterie nîmoise dans toute l'Europe et jusqu'en Amérique. Dans son *Dictionnaire universel de la géographie commerçante*, publié en 1799, l'avocat Jacques Peuchet écrit :

> « Nîmes est la manufacture de bonneterie en soie, où il se fait le plus d'étoffe de basse qualité. Nîmes travaille en coton comme en soie : la bonneterie qui en sort dans l'un et l'autre genre, est la plus mauvaise de France ; celle en coton est généralement en deux fils : on crie beaucoup contre cette pratique ; cependant, Nîmes consomme beaucoup à l'étranger ; et ceux même qui demanderaient cette réforme, en font un commerce considérable ».

Les étoffes produites dans le royaume comportaient un ou plusieurs plombs qui en garantissaient l'origine et la conformité. Cet usage des plombs pour sceller est ancien, mais à partir du xviie siècle, à la multiplication des règlements concernant l'industrie textile correspondit celle des plombs pour chaque opération : fabrication, foulage, teinture, aunage, vente… Il semble, si l'on se réfère aux plombs retrouvés, que la bonneterie Nîmoise se soit dispensée de la plupart d'entre eux. Les remontrances étaient fréquentes, mais la réponse des bonnetiers ne variait guère, ainsi en 1770, alors qu'il leur été demandé de respecter les règlements, la réponse des marchands était sans équivoque et non sans humour :

> « Ne soyez pas surpris que nous ne puissions satisfaire à la demande que vous nous faites des édits, arrêts et ordonnances sur le fait des règlements : le régime de liberté sous lequel nous vivons depuis si longtemps a sans doute fait penser à nos prédécesseurs que leur collection était inutile ».

Les plombs[2] utilisés pour la bonnèterie sont dits « à tunnel » comme le précise le règlement du 30 juillet 1743 « pour la fabrique des Bas, et autre ouvrages de Bonneterie au Métier, qui se font dans le royaume.

* yanjez@wanadoo.fr
1. Court résumé de la communication présentée aux journées de Nîmes.
2. Je remercie M. Daniel Slowik pour les photos de plombs. Voir Slowik 2016.

Art. XLII – Le plomb qui sera appliqué sur lesdits bas et autres ouvrages, sera percé en travers dans l'épaisseur ; il sera passé dans le trou dudit plomb, un fil double qui sera traversé dans lesdits bas et ouvrages, et repassé dans ledit trou, et ensuite noué, après quoi l'empreinte du coin sera appliquée sur ledit plomb, de façon que les caractères en soient apparents et lisibles.

On a retrouvé des flans vierges (planche I-1). Afin de ne pas endommager les bas, ces plombs sont petits et très légers, en moyenne un diamètre de 14 mm et un poids de 3,30 g. Le règlement de 1743, outre la forme du plomb, précisait les informations qui devaient y figurer :

Art. XXXVIII - Tous les maîtres fabricants (...) feront appliquer sur lesdits ouvrages un plomb portant d'un côté le nom du maître fabricant qui les aura fabriqués (...), et de l'autre le nom du lieu de sa demeure.

L'intérêt de la Renaissance pour l'Antiquité grecque et romaine fut l'occasion pour les Nîmois de regarder avec un intérêt nouveau un dupondius (figure 1), aujourd'hui célèbre, d'Agrippa et Octave, représentant un crocodile devant une palme accostée de la légende COL NEM. La ville de Nîmes choisit d'en faire ses armoiries en remplacement de celles existantes sur lesquelles figurait un taureau.

Figure 1 - Dupondius de Nîmes.

La demande de modification fut faite auprès du roi dont on connaissait l'intérêt pour l'Antiquité, on lui présenta le nouveau blason : « *un colovre attaché, avec une chaîne au col, à un arbre de palme, et un chapeau de laurier audict palme* », la légende COL NEM étant interprétée comme *coluber nemausensis* au lieu de *Colonia.* Certains durent s'étonner de l'existence d'une couleuvre à pattes et l'animal, correctement identifié s'installa sur les armoiries de Nîmes en 1535.

Sur l'armorial de Pierre de La Planche (XVIIe siècle ; figure 2) conservé à la bibliothèque du château de Chantilly, un sol est ajouté sous l'animal, et la chaîne se prolonge jusqu'à un gros anneau flottant à gauche du palmier qui remplace la palme, interprétation erronée de la couronne figurant sur la monnaie.

Sur cet écu on remarque que la chaîne est fixée à la tête et à la queue de l'animal, ce qui peut surprendre. L'explication est à l'hôtel de ville de Nîmes : quatre crocodiles furent achetés ou offerts à ville en 1597, 1671, 1692 et 1703, ce sont eux qui sont ils sont aujourd'hui suspendus au plafond du grand escalier par des chaînes attachées au cou et à la queue, et ont vraisemblablement servi de modèle à La Planche ou à son envoyé.

Figure 2 - Armorial de La Planche.

Figure 3 – Armorial d'Hozier.

Enfin, au XVIIIe siècle, dans son armorial, Charles d'Hozier garde le palmier et le sol, mais rétablit à gauche la couronne et son ruban (figure 3).

Posés en très grande quantité, les plombs armoriés pour la bonneterie présentent les armes de la ville sur une face, le nom du fabricant ou du négociant sur l'autre, conformément au règlement. Les deux éléments des armes, le crocodile et le palmier, sont traités dans des styles variables et pas toujours très respectueux de la zoologie ou la botanique.

- L'animal est représenté sans chaîne, enchaîné au cou seulement, enchaîné au cou et à la queue, se dirigeant à droite ou à gauche, la gueule ouverte ou fermée (planche I-2).
- Il ressemble généralement à un saurien, mais il lui arrive de s'en éloigner fortement jusqu'à avoir une silhouette canine (planche I-3).
- Sur la monnaie antique figure une palme qui s'est transformée en palmier sur les armes de la ville. Sur les plombs de Nîmes, sa silhouette également est sujette à de nombreuses variations (planche I-4).

Ces variantes n'ont pas de signification particulière, ce sont de simples interprétations du graveur, qui n'était pas toujours un artiste. Tout au plus peut-on supposer que le soin apporté à la gravure est en rapport avec l'importance du client.

Au revers figure le nom du fabricant ou du négociant. Là encore, on rencontre une grande variété de types, la légende est généralement circulaire, autour d'un champ variable. Ce n'est parfois qu'un simple point, mais certains choisissent une représentation symbolique, c'est le cas de Chauvin avec une grappe de raisin (vin chaud), de Maurel avec des feuilles de mûrier (*maurus* en latin), ou encore un certain Poursin (un porc) (planche I-5).

L'aristocratie de la bonneterie ne se contente pas d'un symbole parlant, elle choisit de faire figurer ses propres armes, c'est le cas, par exemple, de Simon-Pierre Grizot qui déposa les siennes en 1694, et elles figurent dans l'armorial de Charles d'Hozier avec la légende manuscrite : « Simon-Pierre Grizot, marchand de bas à Nismes ». Armes qui se retrouvent sur ses plombs : *D'argent au chevron de gueules accompagné de trois chouettes de sable, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'argent* (figure 4).

Un autre marchand, Étienne la Rivière, issu d'une génération de marchands-fabricants de bas à laquelle appartenait le premier syndic de la communauté, dépose également ses armes : *D'argent au pont de gueules à trois arches surmonté de trois tours de même, celle du milieu pavillonnée, sur une rivière de simople* (figure 5).

Dans les deux cas, ces armes figurent sur les plombs avec de petites modifications.

Figure 4 - Simon-Pierre Grizot.

Figure 5 - Étienne La Rivière.

Plus nombreux sont ceux qui indiquent simplement leur nom ou leur raison sociale, dans le champ en plusieurs lignes, voire en initiales comme les frères Cazeing (planche I-6).

Sur d'autres plombs le nom se présente en légende circulaire autour d'une fleur de lis ou des armes royales : le règlement du 30 mars 1700 précisait que « pourront les particuliers auxquels sa Majesté a accordé des privilèges pour établir des manufactures (...), mettre une fleur de lis au lieu de leur nom... sur les plombs dont ils marqueront leur ouvrages » (planche I-7).

Parfois, pour un même personnage, on rencontre un plomb à la fleur de lis et un autre avec une étoile, comme par exemple pour le nommé Amphoux. On peut supposer que, l'usage des plombs s'étant poursuivi après la révolution, on a simplement fait disparaître la fleur de lis pour la remplacer par une étoile (planche I-8). Les Amphoux exercèrent avant et après la Révolution, ils sont attestés jusqu'en 1806.

Parmi les plombs autres que ceux des fabricants il faut signaler ceux qui étaient posés par les gardes-jurés de la profession élus annuellement, ce sont les plombs de visite qui certifiaient la conformité du produit. Ici, aucun nom de fabricant ou de marchand, seuls les termes « plomb de visite » figurent en légende circulaire ou dans le champ (planche II-1).

La fabrication des bas, qu'ils soient de soie, de laine, de coton ou d'un mélange devait respecter une quantité de règlements pointilleux, et parmi ceux-ci des obligations concernant le nombre de fils utilisés au tissage. La fabrication règlementaire des bas devait se faire à trois fils torsadés, mais bien des fabricants considéraient que la fabrication avec seulement deux fils était mieux adaptée, pour le coût, à une clientèle modeste : 30 £ la douzaine de paires à 2 fils, 40 £ à 3 fils. Mais surtout, l'importante clientèle sud-américaine préférait les bas à deux fils, le tissage à trois fils de trame rendait le bas trop chaud. Il arriva que les bas à 2 fils fut parfois autorisée, parfois interdite, mais lors des périodes d'interdiction, une exception fut faite pour ne pas nuire à l'exportation, et la fabrication à 2 fils autorisée seulement dans ce cas (planche II-2).

1

2

3

4

5

6

7

8

Planche I

Planche II

Une autre mention peut apparaître sur le plomb : sa vocation à l'exportation. C'était un compromis autorisant la fabrication à deux fils, mais uniquement pour l'étranger (planche II-3).

> « Pourront néanmoins les fabricants, fabriquer des bas destinés à être envoyés en Espagne ou autres pays étrangers, en moins de brins et de moindre poids que celui fixé... en y mettant une marque où seront écrits ces mots, *Pour l'étranger*, avec le nom de la ville et de l'ouvrier, sans que lesdits bas... puissent être exposés en vente, ni vendus en détail dans les boutiques, magasins ou ailleurs... ».

Dans ce cas, le nombre de fils n'est pas souvent précisé, mais la vocation à l'exportation la rend implicite. La mention peut être soit dans le champ, soit en légende circulaires autour de la fleur de lis.

Certains plombs de Nîmes présentent une uniformité du droit alors que le revers est différent. Trois plombs de provenances différentes (planche II-4) présentent cette particularité : Chauvain, Castanet, Eyroux et Agnel. Il ne s'agit pas ici d'une liaison de coin comme elle se rencontre pour les monnaies : ces trois plombs proviennent d'un coin collectif pour le droit et d'une marque individuelle pour le revers. Au sortir du métier, tous les ouvrages devaient aller au bureau de marque pour la pose du plomb : l'officier chargé de la marque disposait du coin dormant (l'enclume avec le crocodile), et l'artisan ou le négociant apportait son coin mobile personnel (la bouterolle avec le nom de l'artisan).

Aucun des plombs observés jusqu'à présent n'est vraiment fidèle au modèle romain, aussi est-il surprenant, dans l'abondance de ces plombs au crocodile, de rencontrer des copies assez fidèles. Ces plombs ne se rencontrent que dans trois cas : l'un est un plomb de visite, les autres appartiennent aux sociétés Devillas Frères et Boyer-Devillas, fabricants d'étoffes et négociants de soie (planche II-5).

Le graveur avait certainement la pièce ou un dessin fidèle sous les yeux, il a pris soin de graver les lettres COL NEM à l'envers sur le coin afin qu'elles reprennent le bon sens sur le plomb frappé. Mais pour le reste, il a recopié à l'identique qui a donné une image inversée à la frappe sans nuire à l'image, simplement, le crocodile s'est retourné et la couronne a changé de côté.

Les Devillas ont été plus exigeants que leurs collègues, peut-être ont ils confié au graveur un dupondius qu'ils auraient possédé, étaient-ils numismates ?

Bibliographie

SLOWIK 2016 : D. SLOWIK, *Les plombs de scellé. L'industrie de la soie à Nîmes*, 2016.

Joël FRANÇOISE*

Le médaillier de Nîmes : historique, données et perspectives

L'histoire des collections numismatiques de la Ville de Nîmes a d'abord été retracée en 1920 par É. Espérandieu, conservateur du musée archéologique de Nîmes[1], puis par V. Lassalle, conservateur des musées d'Art et d'histoire de Nîmes, en 1988[2].

C'est le médaillier constitué au milieu du XVIIIe siècle par l'érudit J.-F. Séguier et comprenant environ 6 000 objets qui fut à l'origine des collections publiques de numismatique nîmoise. Grâce aux récolements du début du XIXe siècle, nous savons qu'il comprenait entre autres 36 monnaies en or[3]. Cette collection était disposée dans une grande armoire (le « bahut » de Séguier), qui est actuellement exposée dans le Musée de la Romanité. En 1782, Séguier fit don de la maison et des collections qu'elle abritait à l'Académie de Nîmes. Celle-ci fut supprimée en 1793 et ses biens furent confisqués au profit de la bibliothèque et enrichis d'une collection confisquée au Chartreux de Villeneuve-lès-Avignon comprenant 2 051 monnaies, dont 115 monnaies d'or et 757 d'argent[4].

Malheureusement, en 1847, une série de vols perpétrée par un ouvrier relieur de la bibliothèque réduit le fonds à 422 monnaies retrouvées[5].

La reconstitution du médaillier commença en 1850 et en 1851, à l'occasion de la découverte de deux trésors monétaires. Le premier, exhumé en 1850 dans les environs de Nîmes, comportait 3 000 monnaies en argent et 162 monnaies d'or de l'époque romaine. La Ville en acquit une partie, comprenant 92 monnaies d'or et 155 d'argent[6], frappées sous les empereurs du Haut-Empire (de Pertinax à Dide Julien). L'autre trésor datait de l'époque moderne : un vase en terre cuite contenant 136 écus de Charles VIII à François Ier fut découvert en 1851 à Bezouce. La ville en acquit 19 monnaies[7].

D'autres achats vinrent compléter la collection tout au long du XIXe siècle, notamment, en 1863, l'achat, pour 9 000 francs, de la collection E. Barry, composée de 861 monnaies[8].

Les collections nîmoises reconstituées comptaient 3 902 monnaies en 1867.

* Directeur d'ARC Numismatique ; joelfrancoise13@gmail.com

1. ESPÉRANDIEU 1920.
2. CHRISTOL, LASSALE 1988.
3. Espérandieu mentionne environ 6 000 monnaies. Dans son *Journal des remarques faites dans un voyage par la France en 1776* (Bibliothèque Nationale, fonds français, n. a. 10040, p. 75-87) Oberlin, un des nombreux visiteurs de la collection de J.-F. Séguier, indique que « le cabinet des médailles de M. de Séguier est très bien fourni, surtout en monnaies grecques ».
4. La collection comportait 146 monnaies d'or dont 40 impériales romaines et 106 modernes, 1 961 monnaies d'argent dont 939 impériales romaines, 388 consulaires, 40 à l'effigie des rois, 349 des peuples et villes et 245 modernes ainsi que 6 034 de bronze dont 3 429 impériales romaines (725 grands bronzes et 2 704 petits bronzes), 45 consulaires, 328 à l'effigie des rois, 701 des peuples et villes, 404 modernes et 1 127 diverses, auxquelles venaient s'ajouter 355 sceaux, as, poids. Bibliothèque Municipale, manuscrit Simon, no 482.
5. *Le courrier du Gard*, 8 août 1849 ; *Le courrier du Gard*, 31 mai et 8 juin 1849.
6. *Le courrier du Gard*, 12 novembre 1850.
7. *Le courrier du Gard*, 13 février 1851. La ville achète 2 écus de Charles VIII, 3 de Louis XII, 11 de François Ier et 1 écu d'or de Jean III du Portugal.
8. Le reste des objets de sa collection archéologique fut acheté par le Musée Saint-Raymond de Toulouse et le Musée du Louvre.

En 1894, A.C. Goudard[9], numismate local, fit don à la ville de Nîmes de sa collection, composée de 4 000 monnaies d'argent et bronze dont des *dupondii* de Nîmes dites « à la patte de sanglier ». Il fut nommé conservateur honoraire du cabinet des médailles en 1896.

À la suite du transfert du médaillier à la Maison Carrée, la nouvelle présentation inaugurée en 1896 expose environ 9 000 monnaies placées dans 44 vitrines-tables.

Dans la nuit du 28 au 29 juin 1897, une partie des monnaies exposées est volée, faute de surveillance nocturne[10]. Les 30 kg de monnaies contenues dans un sac et qui avaient été enfouis en périphérie de Nîmes sont heureusement retrouvés. Une seconde tentative de cambriolage, elle aussi avortée, eut lieu le 24 octobre 1910.

Parmi les dons qui enrichirent le médaillier après la fin de la première guerre mondiale, on peut citer en 1922 celui de la vicomtesse de Villeperdrix, composé de monnaies grecques et romaines en argent et en bronze. En 1928, la ville reçoit un don d'É. Espérandieu, conservateur du musée archéologique de Nîmes, comprenant plus de 2 000 monnaies de nécessité en métal, papier et carton.

En 1953-1954 a lieu le transfert du médaillier de la Maison Carrée vers le Musée archéologique et Museum d'histoire naturelle de Nîmes situé rue Amiral Courbet, à l'emplacement de l'ancien collège des Jésuites. La collection est exposée dans une salle réservée à la consultation et réutilise pour partie les vitrines numismatiques de la Maison Carrée. On y trouvait déjà le médaillier constitué de 1825 à 1870 par É. Dumas, géologue sommiérois. Ce médaillier, qui comportait 7 195 objets, figure dans un inventaire manuscrit[11].

En 1970, la présentation fut modifiée pour ne laisser que deux vitrines exposant les monnaies frappées à Nîmes et quelques exemplaires datant de l'empire romain. Parallèlement à cette refonte de la présentation, un travail d'inventaire et de reconditionnement de l'ensemble de la collection a été entrepris par Chr. Lassalle. Le médaillier était conservé pour partie dans l'armoire Séguier située dans le bureau du conservateur et, pour l'autre, dans une réserve sécurisée attenante à celui-ci. Les monnaies d'or étaient stockées dans un coffre bancaire. Lors des inondations de la ville de Nîmes le 3 octobre 1988, le musée archéologique n'a pas été épargné. La collection de monnaies d'or conservée à la banque a été inondée.

Pendant les vingt années qui suivent, le médaillier ne change pas. Les collections ne seront plus accessibles, pour des questions de sécurité, qu'à de rares chercheurs et les monnaies d'or ne seront plus consultables. Néanmoins le musée va régulièrement puiser dans le fonds numismatique à l'occasion d'expositions temporaires. À partir de 1988, V. et Chr. Lassale font appel à M. Christol et au Cabinet des Monnaies et Médailles de Paris pour éditer trois catalogues dans la série des *Cahiers des musées et monuments de Nîmes* présentant les monnaies d'or antiques, médiévales, royales et contemporaines françaises[12]. Malheureusement, les monnaies féodales françaises et les monnaies étrangères ne seront pas publiées.

9. *Dictionnaires départementaux – Gard*. Paris, s. d. (1905).
10. *Le Petit Méridional*, 30 juin, 1er et 2 juillet, 12 août 1897.
11. Le médaillier est composé de monnaies grecques (67), consulaires (63), impériales romaines et byzantines (2 069), gauloises, marseillaises et coloniales de Gaule (283), royales françaises (944), de monnaies françaises révolutionnaires et postérieures à la Révolution (544) et de monnaies papales d'Avignon et féodales (784), ainsi que de jetons (1.121).
12. Christol, Lassale 1988 ; Amandry *et al.* 1989 ; Dhénin, Lassale 1991.

Dans la perspective de la création du Musée de la Romanité en 2015 par la ville de Nîmes, D. Darde, conservateur du musée archéologique, a lancé une réflexion afin de valoriser le riche médaillier de Nîmes et de créer un espace dédié à la numismatique au sein de la nouvelle présentation muséographique. Les deux axes de recherche étaient d'une part, de mettre en valeur l'atelier monétaire augustéen de Nîmes connu par ses *dupondii* au crocodile, appelés « as de Nîmes », et d'autre part, de présenter au public les éléments les plus significatifs de cette collection sans dépasser toutefois les limites chronologiques fixées pour la présentation (de l'époque celtique jusqu'au début de la Renaissance).

Dans le cadre d'un marché public de trois ans, le travail a consisté dans un premier temps en un inventaire normalisé de la collection puis à son reconditionnement. Malgré les travaux importants de Chr. Lassalle dans les années 70, le médaillier ne répondait plus aux critères actuels de la conservation préconisés par la Direction des Musées de France. Les monnaies n'étaient pas inventoriées individuellement et les fiches disponibles n'existaient que sous forme papier avec une documentation photographique non numérisée. Il n'y avait pas non plus de localisation des objets dans les réserves et l'utilisation du médaillier ces vingt dernières années avait provoqué un certain nombre de mélanges. L'estimation du volume de la collection en 2015 était comprise entre 25 000 et 30 000 objets, mais aucun dénombrement précis n'existait par typologie, autorité ou matériau. Malgré toute l'attention portée à cette collection pendant plus d'un siècle, une partie des monnaies en alliage cuivreux s'était dégradée à cause de l'humidité, provoquant des corrosions. Il était impératif de faire un constat sanitaire de chaque objet.

Cette réorganisation complète de la collection dans un cadre de travail précis et minuté a nécessité la mise en place d'une équipe de travail spécialisée[13].

Parallèlement à ce travail d'inventaire, une équipe du Musée était chargée de réaliser les prises de vues numériques de chaque monnaie.

L'inventaire actuel comprend 14 286 objets sur un ensemble de 39 671 objets auxquels il faut ajouter la collection de papiers monnaies.

La création du Musée de la Romanité a aussi été l'occasion de créer une nouvelle présentation de la collection avec un espace dédié à la numismatique. Neuf vitrines spécialement conçues permettent d'exposer une sélection de monnaies. 214 monnaies (soit 0,5 % de l'ensemble de la collection) ont été retenues sur une sélection de 1 500 monnaies restaurées.

Cinq vitrines sont consacrées au déroulé d'une frise chronologique des portraits des empereurs et impératrices romains d'Auguste à Honorius, avec une première vitrine d'introduction à l'art du portrait en numismatique durant l'Antiquité. On trouve ensuite trois autres vitrines présentant le système monétaire romain puis les monnaies républicaines et enfin la propagande impériale.

Trois petites vitrines placées dans le parcours chronologique du musée présentent les séries de monnaies gauloises frappées par Nîmes et les Volques Arécomiques qui ont précédé la création du *dupondius* de Nîmes.

13. L'équipe d'ARC Numismatique était composée de trois personnes. É. Paris, docteure en archéologie et spécialisée en numismatique celtique, chargée de me seconder dans le travail d'inventaire et de reconditionnement pendant une période de 3 ans et M.-L. Le Brazidec, chercheuse numismate, chargée de travailler sur le récolement des archives et des inventaires anciens pendant une période de 3 mois.

Figure 1 - Présentation des collections numismatiques dans le Musée de la Romanité (©ARC Numismatique).

Une vitrine interactive a été spécialement conçue pour la mise en valeur des monnaies de l'atelier antique de Nîmes. Cette vitrine double expose d'une part les différents types de *dupondii* frappés à Nîmes, leurs fractions et le « *dupondius* à la patte de sanglier » et d'autre part, une vitrine tactile interactive permet au visiteur d'obtenir des informations complémentaires sur ce monnayage[14.]

Un film permet au visiteur de découvrir toutes les étapes de la fabrication des monnaies à l'époque où l'atelier de Nîmes était en activité. Enfin, une présentation en relief du *dupondius* de Nîmes au crocodile permet aux non-voyants d'appréhender le décor du droit et du revers de cette monnaie.

L'ensemble des objets non exposés composant le médaillier est regroupé dans une réserve sécurisée spécialement conçue, avec un mobilier adapté à chaque type d'objet : des meubles à plan pour stocker les médailles et les objets de grandes dimensions et des médailliers en plastique neutre et coffres-forts pour l'ensemble des monnaies, chaque objet inventorié étant maintenant localisable individuellement. Une salle de travail a été créée pour le personnel du musée et les chercheurs, avec un accès à la base de données.

Actuellement, la base d'inventaire comprend 14 288 fiches avec 2 459 monnaies dont l'identification est complète.

14. Ce travail a été le fruit d'une collaboration avec le responsable des multimédia du Musée de la Romanité, J.-P. Marron, Chef de Projet Multimédia, Ville de Nîmes.

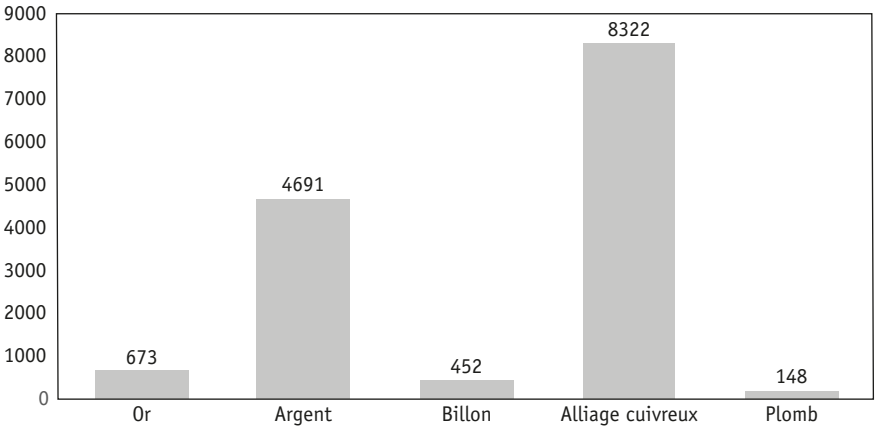

Figure 2 - Répartition des monnaies par matériau.

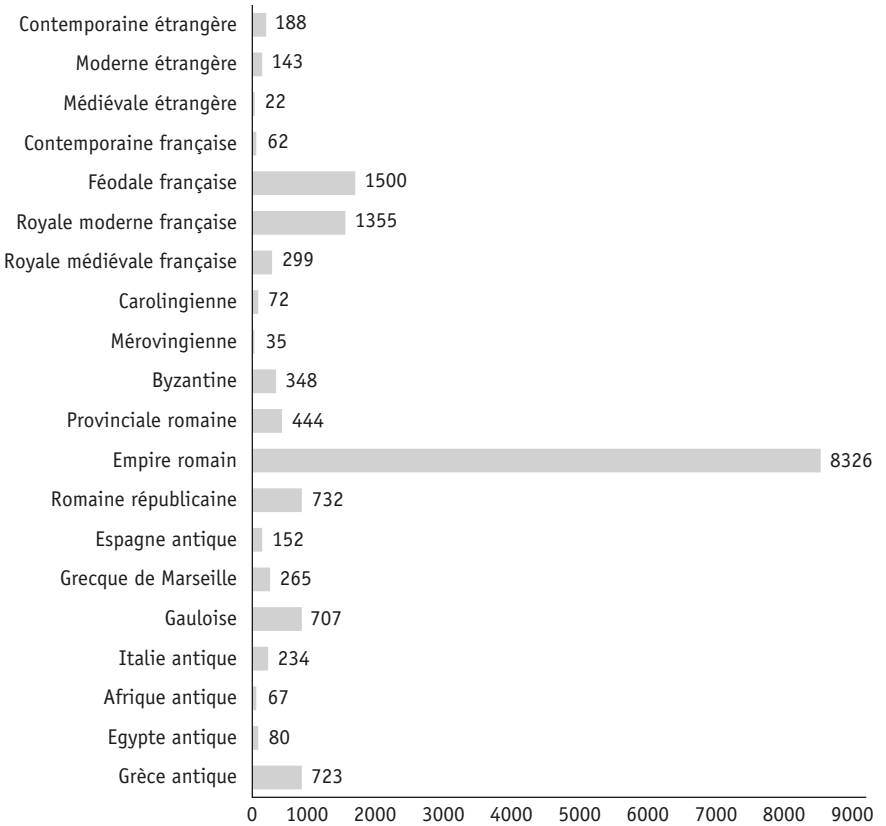

Figure 3 - Graphique des monnaies inventoriées par périodes chronologiques.

Beaucoup de travail reste encore à faire puisque plus de 23 000 objets postérieurs à Louis XIII, comprenant les monnaies modernes et contemporaines françaises, les monnaies étrangères, les médailles et les jetons, ont simplement été reconditionnés dans des caisses sans être inventoriés ni photographiés.

Type d'objets non inventoriés	Nombre d'individus
Monnaies royales françaises	1089
Monnaies féodales françaises	683
Monnaies françaises contemporaines	1595
Monnaies étrangères	8514
Médailles	6560
Jetons	4591
Objets monétaires	472
Vrac (monnaies usées)	881
Total	24385

Figure 4 - Tableau de répartition des objets non inventoriés.

L'inventaire informatisé a été basculé sur le logiciel d'inventaire général du musée et il permet désormais de faire des interrogations par mots clés.

Cette base d'inventaire numismatique est un outil mis à la disposition du Musée de la Romanité pour faciliter le choix de monnaies lors des expositions temporaires et faciliter la médiation culturelle. Des mots clés sont associés à chaque description afin de rendre la base exploitable par des personnes non spécialisées en numismatique.

Il est ainsi possible de connaître précisément la répartition des monnaies par matériau ou par périodes chronologiques.

La mise en ligne de ces collections désormais inventoriées devrait faciliter les prêts de monnaies à d'autres musées. Elle permettra aussi aux numismates et aux chercheurs de consulter la base à distance.

L'effort accompli depuis plus de quatre ans pour mettre en valeur ces objets dans le Musée de la Romanité doit se poursuivre par le travail sur place de numismates qui devront compléter les fiches descriptives et continuer le classement des collections.

Les communications présentées lors de ces journées numismatiques de Nîmes et celles qui complèteront ces journées en septembre sont la preuve que ce médaillier a un grand intérêt culturel et scientifique. Par comparaison avec les autres collections numismatiques conservées en France, le médaillier de Nîmes se classe parmi les plus importants des musées français. Certes, il reste encore beaucoup à faire mais il y a peu de musées en France qui proposent au public une présentation rénovée de plus de 200 monnaies et un inventaire actualisé de presque 15 000 monnaies.

Bibliographie

AMANDRY *et al.* 1989 : M. AMANDRY, Cl. BRENOT, M. DHÉNIN, J. LAFAURIE, C. MORRISSON, *Catalogue des monnaies d'or grecques, gauloises, romaines du Ve siècle ostrogothique, franques, mérovingiennes, lombardes et byzantines*, *Cahiers des Musées et Monuments de Nîmes*, 7, Nîmes, 1989.

CHRISTOL, LASSALE 1988 : M. CHRISTOL, Chr. LASSALE, *Monnaies d'or de l'Empire Romain, Cahiers des Musées et Monuments de Nîmes*, 4, Nîmes, 1988.

DHÉNIN, LASSALE 1991 : M. DHÉNIN, Chr. LASSALE, *Catalogue des monnaies d'or françaises (XIVe-XXe siècles), Cahiers des Musées et Monuments de Nîmes*, 10, Nîmes, 1991.

ESPÉRANDIEU 1920 : É. ESPÉRANDIEU, *Catalogue des musées archéologiques de Nîmes, I, cabinet des médailles, 1re partie : monnaies dites consulaires, 2e partie : monnaies dites impériales*, Nîmes, 2 vol., 1920.

COMPTE RENDU

62es JOURNÉES NUMISMATIQUES
Nîmes (31 mai-2 juin 2019)

Les 62es Journées numismatiques (JN) de la Société française de Numismatique (SFN) se sont déroulées à Nîmes (Gard) les 31 mai, 1er et 2 juin 2019. Elles ont été organisées en partenariat avec le musée de la Romanité, la mairie de Nîmes, le Club numismatique nîmois et le Club numismatique cévenol.

Ont participé à ces Journées : Mmes et MM. Gilbert Acchiardi, Michel Amandry, Claudette Andurand, Robert Andurand, François Beau, Soline Berger, Muriel Beuve, Stéphane Blanchard, Yves Brugière, Laurence Calmels, Monique Chaneac, Christian Charlet, Olivier Charlet, Christophe Cheminade, Jean-Albert Chevillon, Jean-Luc Cougnard, Jean-Claude Desfretier, Thérèse Desfretier, Jean-Marie Diaz, Yann Fernandez, Joël Françoise, Philippe Ganne, Georges Gautier, Catherine Grandjean, Florian Grimaldi, Stéphane Gustave, Paul-Francis Jacquier, Hugo Jézéquel, Laïla Jézéquel, Yannick Jézéquel, Yvette Jézéquel, Gérard Krebs, Michèle Mathieu, Philippe Mathieu, Jacques Meissonnier, Sylvia Nieto-Pelletier, Raymond Novelli, Richard Pellé, Pierre Requier, Pascal Schlegel, Laurent Schmitt, Clive Stannard, Laurent Stéfanini, Michel Taillard, Huguette Taymans, Fabien Tessier, Daniel Travier, Sylvie de Turckheim-Pey, Brent Upchurch, Bruno Visentini, Patrick Villemur, René Wack, René Waerzeggers, Franck Wojan.

Vendredi 31 mai

Les participants sont accueillis à partir de 14h à l'Auditorium du Musée de la Romanité. C'est dans cette salle moderne et confortable, située au rez-de-chaussée inférieur, que se dérouleront les séances de communications.

Les 62es Journées numismatiques sont ouvertes à 14h30 par trois discours de bienvenue : le premier est prononcé par M. Daniel Jean Valade, maire-adjoint délégué à la culture à la mairie de Nîmes, le deuxième par Mme Dominique Darde, conservatrice-en-chef du Musée de la Romanité, et le troisième par Mme Catherine Grandjean, présidente de la SFN.

La première séance de communications débute à 15h00. Elle est présidée par M. Pascal Schlegel, président du Club numismatique nîmois, et nous entraîne dans les méandres des collections de monnaies celtiques (Sylvia Nieto-Pelletier) et grecques (Soline Berger et Franck Wojan) conservées au Musée de la Romanité.

Après une courte pause, commence la deuxième séance, présidée par M. Michel Christol, professeur émérite d'Histoire romaine à l'université Paris 1-Panthéon Sorbonne. Michel Amandry et Jean-Albert Chevillon s'intéressent aux monnayages de la Gaule du Sud-Est, puis Joël Françoise dresse un état des lieux historique du médaillier du Musée de la Romanité.

À l'issue de cette après-midi, les participants cheminent à travers les rues piétonnières du Vieux-Nîmes pour se rendre à l'hôtel de ville, où un cocktail est offert par la mairie. C'est dans le cadre de la salle des réceptions que M. Daniel Jean Valade, maire-adjoint délégué à la culture, souhaite la bienvenue aux participants au nom de M. Jean-Paul Fournier, maire de Nîmes. La parole est ensuite donnée à M. Laurent Stéfanini, ambassadeur, délégué permanent de la France auprès de l'UNESCO et membre de la SFN, à propos de la candidature de la ville de Nîmes pour intégrer la liste du patrimoine mondial (sachant que le Pont du Gard en fait déjà partie depuis 1985). Mme Catherine Grandjean remercie ensuite la mairie pour son accueil. M. Valade remet alors à Mme Grandjean la médaille de la ville.

Samedi 1er juin

La matinée est entièrement consacrée à la visite des collections permanentes du musée de la Romanité, sous la conduite de Mme Dominique Darde et M. Joël Françoise.

Après un déjeuner au restaurant installé sur le toit-terrasse du Musée, *La Table du 2*, les participants se retrouvent à 14h00 à l'Auditorium pour la séance ordinaire de la SFN.

COMPTE RENDU
DE LA SÉANCE DU 01 JUIN 2019

Présidence : Mme Catherine Grandjean, présidente de la SFN

Membres présents : cf. liste des participants

Membres excusés : Mmes et MM. M. Christol, A. Clairand, Fr. Duyrat, A. Hostein, J.-P. Garnier, P.-O. Hochard, J. Jambu, C. Morrisson, S. Nieto-Pelletier.

BSFN

Pas de procès-verbal à adopter ce mois-ci.

Élections

Les trois candidatures présentées lors de la séance de mai sont soumises au vote de l'assemblée : MM. Julien Cougnard, Giuliano Russo, et l'Amicale numismatique rémoise sont élus respectivement membre correspondant de la SFN à l'unanimité.

Candidatures

Trois nouvelles candidatures sont présentées à l'assemblée : celle de M. Stéphane Blanchard, de Lézan (Gard), président du Club numismatique cévenol, parrainée par Catherine Grandjean et Laurent Schmitt ; celle de M. Christophe Cheminade, de Saint-Mamert du Gard (Gard), parrainée par Laurent Schmitt et Gérard Krebs ; celle de Mme Manon Larue, de Gournay (Indre), parrainée par Arnaud Suspène et le Bureau.

Annonces

La présidente rappelle que la séance de septembre se tiendra le samedi 7 septembre à l'INHA, en raison de la fermeture annuelle du site Richelieu de la BnF.

Elle donne ensuite connaissance d'un courriel envoyé par Mme Sylviane Estiot annonçant le décès du numismate belge Philippe Gysen.

> « Philippe Gysen (1950-2019), fin connaisseur du monnayage impérial romain du IIIe siècle de notre ère et particulièrement de l'empereur Probus, son grand favori, est décédé le 4 mai 2019 à la suite d'une longue maladie. Il en avait anticipé l'issue en se séparant de sa belle collection en 2018 par l'intermédiaire de l'expert Paul-Francis Jacquier. Pour ma part, je salue la mémoire d'un homme discret et passionné, qui m'a accompagnée souvent dans mes quêtes documentaires à l'étranger – grandes collections institutionnelles, trésors monétaires inédits vus en vrac – avec, pour seule gratification d'un travail technique et austère, le plaisir de voir passer entre ses mains des centaines de ces monnaies dont il savait apprécier la beauté et peser l'intérêt historique. »

La présidente donne ensuite la parole à M. Laurent Schmitt, qui annonce d'une part le nouveau programme de son séminaire dominical de numismatique romaine

(il sera notamment question des trésors monétaires d'or, des monnaies isolées et des bijoux monétaires) et, d'autre part, l'organisation de différents voyages numismatiques au cœur de cet été (en juillet à Montréal du Gers et fin août-début septembre à Nîmes et à Arles).

M. Michel Amandry signale que le Musée des monnaies et médailles Joseph Puig de Perpignan organise, du 12 mai 2019 au 28 mars 2020 une exposition intitulée « Trésors au Musée Joseph Puig ».

M. Stéphane Blanchard, président du Club numismatique cévenol, annonce que le prochain week-end numismatique se tiendra les 9 et 10 mai 2020 prochains.

La présidente reprend la parole pour signaler la présence dans l'assemblée de M. Fabien Tessier, graphiste-maquettiste, chargé de la mise en page du *BSFN* et de la *RN*. Des applaudissements nourris saluent le patient travail de M. Tessier pour le travail effectué.

Suite des 62es Journées numismatiques de Nîmes

La troisième séance de communications débute à 14h30. Présidée par M. Daniel Jean Valade, adjoint au maire délégué à la culture à la mairie de Nîmes, elle s'intéresse aux *dupondii* nîmois (Patrick Villemur et Maryse Blet-Lemarquand, puis Michel Christol – texte lu finalement par Mme Dominique Darde) et à de récentes découvertes monétaires en contexte archéologique local (Richard Pellé).

La quatrième et dernière séance de communications commence après une courte pause. Elle est présidée par Mme Catherine Grandjean, professeur d'Histoire grecque à l'université de Tours et présidente de la SFN. La période moderne est mise à l'honneur et se focalise successivement sur le monnayage protestant (René Wack), les foires de Beaucaire (Christian Charlet) et les plombs pour sceller la soie nîmoise (Yannick Jézéquel).

Au terme de cette quatrième séance, Mme Catherine Grandjean, présidente de la SFN, prend la parole pour remercier chaleureusement la mairie de Nîmes (M. Daniel Jean Valade), le Musée de la Romanité (Mme Dominique Darde), le Club numismatique nîmois (M. Pascal Schlegel), le Club numismatique cévenol (M. Stéphane Blanchard) et M. Joël Françoise pour la qualité de leur accueil, l'organisation et la réussite de ces Journées numismatiques de la SFN, qui ont connu, une fois encore, un succès mérité.

La séance est levée à 17h30.

Les participants se retrouvent à partir de 19h30 à la terrasse du restaurant *Le Lisita*, pour le traditionnel dîner de clôture, qui a réuni une quarantaine de convives. C'est au pied des Arènes de Nîmes que s'achèvent les LXIIes Journées numismatiques.

Dimanche 2 juin

Les amateurs d'art antique et d'histoire urbaine se retrouvent à 9h30 devant l'office de tourisme pour une visite guidée des Arènes et de la vieille ville de Nîmes à travers les siècles.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE

TARIFS POUR 2019

Cotisation annuelle seule (sans le service du *Bulletin*)

Membres correspondants (France et étranger)	26 €
Membres titulaires	34 €
Étudiant (moins de 28 ans et avec justicatif)	2 €
Droit de première inscription	8 €
Abonnement au *BSFN*	
Membres de la SFN	
France	28 €
Étranger	34 €
Non membres de la SFN	
France	40 €
Étranger	45 €
Vente au numéro	5 €
Changement d'adresse	1,50 €

Compte bancaire	BRED Paris Bourse
Code BIC	BRED FRPPXXX
N° IBAN	FR76 1010 7001 0300 8100 3376 788

Chèques ou mandats à libeller en Euros. Les chèques bancaires en provenance de l'étranger doivent être libellés en euros, et impérativement payables sur une banque installée en France.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE

Publication de la Société Française de Numismatique
10 numéros par an — ISSN 0037-9344
N° de Commission paritaire de Presse : 0520 G 84906

Société Française de Numismatique
Reconnue d'utilité publique
Bibliothèque nationale de France, 58 rue de Richelieu, 75002 Paris
http://www.sfnumismatique.org | sfnum@hotmail.fr

Un comité de lecture constitué par les membres du Conseil d'administration assure l'examen des correspondances des membres par deux rapporteurs avant publication.

Directeur de la publication : Catherine GRANDJEAN
Secrétaire de rédaction : Pierre-Olivier HOCHARD
(pierre-olivier.hochard@univ-tours.fr)

Prépresse : Fabien TESSIER
Imprimerie Corlet

9 770037 934005